

Protection de la population



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de la protection de la population OFPP

ANALYSE ET PRÉVENTION DES RISQUES, PLANIFICATION, INSTRUCTION, CONDUITE ET INTERVENTION

23 / NOVEMBRE 2015

Protection de la population et
protection civile

Prêtes à aborder les défis de l'avenir

Page 7

Denise Affolter, cheffe d'intervention REDOG Valais

«Plus qu'un simple hobby»

Page 4

Polycom

**Une fête pour
couronner 15 ans
de travaux**

Page 19

Des exercices sous la loupe
de spécialistes

**Entre réalismes
et réalité**

Page 20

Canton de Zurich

**Sapeurs-pompiers
et protection civile
unissent leurs forces**

Page 27

www.protpop.ch



EDITORIAL 3

PERSONNALITÉ

«Plus qu'un simple hobby» 4

En octobre 2000, Denise Affolter se trouvait à Gondo où elle était engagée comme conductrice de chiens dans la recherche de personnes ensevelies sous les décombres. Et en mars 2011, elle était cheffe d'intervention au Japon, après le tsunami.

DOSSIER: STRATÉGIE 2015+

Protection de la population: prête à aborder les défis de l'avenir 7

Actuellement, divers organes cantonaux et autres entités impliquées étudient un projet de rapport sur l'avenir de la protection de la population et de la protection civile. La protection de la population doit se doter notamment de moyens technologiques supplémentaires.

La protection civile du futur: plus rapide à intervenir, uniforme et intercantonale 10

Le rapport actuel sur l'avenir de la protection de la population et de la protection civile prévoit une adaptation des structures de cette dernière. Il s'agit d'en augmenter la rapidité d'intervention et de la doter d'une organisation uniforme et intercantonale.

La protection civile du futur: assouplissement et valorisation de l'obligation de servir 13

Selon la volonté des concepteurs de la protection civile du futur, les astreints devraient, dans quelques années, bénéficier d'un assouplissement de la limite d'âge pour l'obligation de servir ainsi que de la possibilité d'être incorporés dans un autre canton. De plus, le service de protection civile doit devenir financièrement plus attrayant.

Protection civile aujourd'hui: cantons favorables aux réformes 16

Afin de professionnaliser leurs tâches et d'utiliser les ressources plus efficacement, de nombreux cantons fusionnent leurs organisations de protection civile jusqu'ici éparpillées.

COOPÉRATION 19

INSTRUCTION 20

NOUVELLES DE L'OFPP 23

NOUVELLES DES CANTONS 26

NOUVELLES DES ASSOCIATIONS 29

SERVICE 30

POINT FINAL 31

Couverture: En cas d'événement supracantonal, la collaboration entre les intervenants exige l'échange d'informations sur la situation. A cet effet, la protection de la population doit exploiter les possibilités techniques qui s'offrent pour la transmission de données.

Chère Lectrice, cher Lecteur,

Cela fait plus d'une décennie qu'en Suisse, la protection de la population est organisée sous la forme d'un système coordonnant conduite, protection, sauvetage et assistance. La collaboration des cinq organisations partenaires – à savoir la police, les sapeurs-pompiers, la santé publique, les services techniques et la protection civile – fonctionne bien et le système a fait ses preuves lors de différents événements. Un bilan positif, donc.

Mais on peut toujours faire mieux. En particulier s'il s'agit de protéger la population en cas de catastrophe ou de situation d'urgence, autrement dit de sauver des vies! Nous avons l'obligation de faire le maximum avec nos moyens et nos possibilités et de nous améliorer constamment. Et surtout, nous devons veiller dès aujourd'hui à maintenir la protection de la population à un niveau élevé pour les 10, 20 ou 30 prochaines années. C'est précisément le but poursuivi par la Stratégie protection de la population et protection civile 2015+: continuer d'optimiser la protection de la population en tenant compte d'ores et déjà des besoins et possibilités futurs.

Nous gagnerons ensemble ... ou nous perdrons ensemble.

Nous voulons dès lors confirmer le succès des dix premières années du système coordonné. Et la clé de ce succès réside dans l'essence même d'un tel système: la collaboration entre les partenaires. Nous gagnerons tous ensemble, pour le plus grand bénéfice de la population. Ou nous perdrons tous ensemble, à son détriment. Ce que nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre.

La coopération et la coordination sont donc des conditions sine qua non de réussite pour la protection de la population. Je suis convaincu que la Stratégie 2015+ nous offre une magnifique occasion d'améliorer cette coopération et cette coordination dans des domaines importants. Et je suis tout aussi convaincu qu'elle nous permettra de gagner tous ensemble. Engageons-nous dans la réalisation du projet et dessinons l'avenir en unissant nos forces!

Benno Bühlmann
Directeur de l'OFPP



Denise Affolter, cheffe d'intervention du groupe régional REDOG Valais

«Plus qu'un simple passe-temps»

En octobre 2000, Denise Affolter se trouvait à Gondo avec la Société suisse pour chiens de recherche et de sauvetage (REDOG). Comme conductrice de chiens, elle était affectée à la recherche de personnes ensevelies. Puis c'est en tant que cheffe d'intervention qu'elle s'est rendue au Japon après le tsunami survenu en mars 2011, emportant dans ses bagages des comprimés d'iode. Son amour pour les chiens et son engagement pour le sauvetage constituent aujourd'hui son métier.

Madame Affolter, vous êtes cheffe d'intervention du groupe régional REDOG du Valais. Cela signifie-t-il que vous avez jour et nuit votre portable à portée de main?

(Rires.) Oui. Etre membre de REDOG représente plus qu'un simple passe-temps, c'est un engagement.

Vous devez certainement vous entraîner beaucoup pour être prête en cas d'intervention.

Des entraînements intensifs avec le chien ont lieu plusieurs fois par semaine. Les week-ends, les équipes de sauvetage rampent sous des décombres, descendent des cages d'ascenseur en rappel et font des exercices de simulation dans des lieux destinés à la démolition ou des gravières. Nous nous entraînons aussi régulièrement sur le site d'une entreprise genevoise de recyclage. Pour pouvoir intervenir en cas de catastrophe, il faut s'être entraîné

pendant trois à cinq ans et avoir réussi des examens exigeants. Des liens d'amitié se tissent alors tout naturellement entre les membres de REDOG et il n'est pas rare que des couples se forment. De toute façon, chez nous l'amour des amis à quatre pattes est souvent une affaire de couple.

Comment un groupe régional réussit-il à recruter un nombre suffisant d'équipes de recherche?

Tout dépend des personnes qui dirigent le groupe. Notre président dispose d'un excellent réseau et collabore régulièrement avec les médias, les communes et les organisations partenaires de la chaîne valaisanne de sauvetage. Actuellement, nous avons des conducteurs de chiens qui se forment dans les trois domaines que sont le mantrailing, la recherche sur le terrain et la recherche en cas de catastrophe. Certains membres s'investissent également dans la localisation technique.

Qu'est-ce qui vous motive à passer vos dimanches au milieu des déchets d'une usine de traitement genevoise?

L'émerveillement procuré par mon «coéquipier» à quatre pattes, sa formidable capacité olfactive, sa serviabilité, sa disponibilité et sa persévérance. De savoir que je peux, avec mon chien, trouver une personne disparue. Et la certitude de pouvoir compter sur lui, même dans des situations difficiles. Les membres de REDOG ont en commun leur amour pour les chiens et le désir de venir en aide.

L'odorat du chien est indispensable à votre travail de recherche. Quel sont les moyens techniques dont vous disposez?

Nous sommes assistés par l'équipe de localisation acoustique et vidéo: dans les zones de décombres, ils opèrent

Denise Affolter

Denise Affolter est vice-présidente, cheffe d'intervention et responsable de la formation du groupe régional REDOG du Valais. Femme d'engagement, elle travaille souvent plusieurs jours consécutifs pour REDOG, tout à fait bénévolement.

Les deux hobbies de cette femme de 47 ans, à savoir sa passion pour les chiens et son engagement pour le sauvetage, constituent aujourd'hui son métier. Elle dirige une école d'éducation canine, à travers laquelle elle recrute volontiers la relève de REDOG. Au sein de l'administration cantonale, elle est l'interlocutrice désignée pour toutes les questions concernant la gent canine, qu'il s'agisse de chiens obéissants ou plus récalcitrants. En tant qu'instructrice de la protection civile, elle assure la formation des pionniers.

Denise Affolter est établie à Turtmann (VS) où elle vit avec ses trois chiens.



«Les week-ends, les équipes de sauvetage rampent sous des décombres, descendent des cages d'ascenseur en rappel et font des exercices de simulation dans des lieux destinés à la démolition ou des gravières.»

avec une caméra à bras télescopique et un détecteur sonore équipé de capteurs ultrasensibles. Ils confirment ce que le chien a repéré. Ils nous permettent également d'analyser la structure des décombres et d'indiquer aux équipes de sauvetage comment accéder à la personne ensevelie sans courir de risque. C'est un gage de sécurité pour les sauveteurs et les victimes. Les sanitaires sont équipés de microphones qui leur permettent d'établir un premier état des lieux, de rassurer une personne blessée et d'apporter les premiers secours.

Nous utilisons également la caméra thermique FLIR qui simplifie nos opérations de recherche au crépuscule ou dans l'obscurité.

Combien de temps faut-il pour qu'une équipe de secours soit sur place?

En cas d'urgence, il ne faut pas plus de deux heures pour mobiliser une équipe composée de deux à quatre conducteurs de chiens, du chef d'équipe ou d'intervention et de spécialistes en localisation technique. Notre réseau régional et le fait que les membres de REDOG soient prêts en tout temps nous permettent d'être sur les lieux avec une première équipe dans un délai de deux à quatre heures, et cela sur l'ensemble du territoire suisse.

Quelle intervention vous a particulièrement marquée?

En fait, ce sont deux événements qui me viennent immédiatement à l'esprit: le glissement de terrain à Gondo, tout près de chez moi, en octobre 2000 et le tsunami au Japon, en 2011. Gondo a représenté une intervention très éprouvante au niveau émotionnel, car il y avait là des gens que je connaissais, certains même très bien. Parmi les personnes ensevelies se trouvaient notamment un membre de notre groupe régional et sa famille. Au Japon, les événements se sont précipités. L'alarme a été déclenchée le soir à 19 heures. D'abord on nous ordonne de foncer, deux heures plus tard on dit «stop». Cela a duré toute la nuit, jusqu'au petit matin. Entre-temps, j'ai essayé de m'organiser: j'ai cherché des personnes pour prendre soin de mes animaux, j'ai fait mes valises, déplacé des rendez-vous professionnels, etc.

Comment avez-vous vécu les deux catastrophes?

A Gondo, nous savions dès le début que nous nous trouvions sur un terrain très dangereux; tout était mouillé, glissant, des pans de montagne pouvaient se détacher à tout moment. Mais dès que les travaux de recherche ont commencé, j'ai retrouvé le calme, la lucidité et la fermeté indispensables pour mettre en pratique les mécanismes acquis lors des entraînements si intensifs avec le chien.



«J'ai aussi pu constater qu'en cas d'urgence, ce que l'on a appris et répété pendant des années est vraiment utile. C'est une expérience précieuse.»

J'ai aussi pu constater qu'en cas d'urgence, ce que l'on a appris et répété pendant des années est vraiment utile. C'est une expérience précieuse.

Au Japon, je n'ai pas immédiatement pris conscience du danger. Mais quand un médecin de la Rega nous a remis des comprimés d'iode dans le hangar de Klotten en insistant sur le fait que nous devons toujours les avoir sur nous et les avaler sur son ordre, j'ai réalisé que la situation était grave. En plus de cela, nous avons ressenti de fortes répliques à notre arrivée...

A Gondo et au Japon, malgré le sérieux de la situation, j'ai pu réaliser qu'on devient plus fort au sein d'une équipe lorsque l'on sait comment venir en aide. C'était une expérience inoubliable. Comme je suis formée en débrieffing par des pairs, j'ai pu soutenir mes collègues et les aider à gérer au mieux le vécu sur le terrain.

Votre but est de sauver des vies et vous assumez une lourde responsabilité. Mais il arrive que les victimes dégagées soient déjà décédées. Comment faites-vous face à un tel stress émotionnel?

Les zones sinistrées dans lesquelles nous nous rendons ont toujours été frappées par une catastrophe. C'est pour cette raison que je m'emploie depuis 14 ans, et plus particulièrement depuis mon expérience au Japon, à garantir une gestion professionnelle des situations de stress au sein de notre groupe REDOG. Au moment de leur formation déjà, les sauveteurs doivent apprendre quelles sont les répercussions d'une telle expérience sur leur psychisme, quelles peuvent être leurs réactions. Il s'agit aussi d'apprendre à surmonter des situations de stress, car nous devons prendre soin de notre personne, pas seulement de notre corps. Et cela peut s'apprendre.

Il vous arrive aussi de donner des formations à la protection civile.

C'est vrai. Mes formations d'instructrice et de cheffe de section appui à la protection civile et de cheffe d'équipe chez REDOG me permettent d'évaluer quels sont, sur le terrain, les capacités et les besoins des deux organisations. D'ailleurs, je suis la seule femme à la protection civile à avoir suivi intégralement et avec succès la formation de l'OFPP menant au diplôme fédéral d'instructeur PCi dans le domaine appui (pionniers).

Qu'est-ce que REDOG peut apporter à la formation au sein de la protection civile?

Par ses interventions, en Suisse comme à l'étranger, REDOG a acquis une connaissance du terrain et des situations réelles très utile dans le cadre des cours de perfectionnement. Elle nous permet d'informer la protection civile, tout comme d'autres partenaires qui ne disposent pas de ces expériences, sur des situations telles qu'elles pourraient se présenter en Suisse. Nous aidons nos partenaires dans la conception, l'organisation et la réalisation d'exercices axés sur l'engagement. Nous proposons ce soutien de manière individuelle, dans le cadre d'un exercice de grande envergure ou lors d'interventions et recourons au savoir-faire d'ingénieurs formés en statique des décombres.

Quel est votre regard sur la collaboration entre les différents partenaires de la protection de la population?

Les organisations de sauvetage sont devenues plus professionnelles dans leur manière de collaborer. En Valais, par exemple, l'organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS) coordonne la collaboration entre les différentes organisations et multiplie les exercices d'intervention communs. Cela dit, la meilleure solution réside dans la prévention des catastrophes naturelles. On a d'ailleurs été très actif dans ce domaine: je pense notamment à la restauration du cours naturel de certains ruisseaux et à l'élargissement du lit du Rhône afin d'éviter les inondations. Particulièrement en ce qui concerne le Valais, nous savons qu'on ne peut éviter complètement les catastrophes naturelles. Les changements climatiques et la fonte du glacier du Rhône vont encore augmenter ces risques et nous devons nous y préparer.

Madame Affolter, je vous remercie de m'avoir accordé cet entretien.

Interview:

Dagmar Wurzbacher

Communication REDOG

Mise en œuvre de la stratégie de la protection de la population 2015+

Prête à aborder les défis de l'avenir

Actuellement, divers organes cantonaux et entités impliqués étudient un projet de rapport sur l'avenir de la protection de la population et de la protection civile. L'analyse consacrée à la protection de la population révèle la nécessité d'améliorer la coordination et la communication, en se dotant entre autres de moyens technologiques supplémentaires.



Un suivi coordonné de la situation à l'aide d'une plate-forme commune repose sur les différents systèmes cantonaux et nationaux (sur la photo, l'infrastructure de conduite du canton de Vaud).

En mai 2012, le Conseil fédéral avait approuvé le rapport définissant la stratégie de la protection de la population et de la protection civile au-delà de 2015. L'objectif est de gérer encore plus efficacement les catastrophes et situations d'urgence de toutes origines: technique, naturelle et sociétale, tout en conciliant les intérêts et les besoins de la Confédération et des cantons. Afin de développer et mettre en œuvre des mesures d'amélioration, deux groupes de projet ont élaboré un rapport sur l'avenir de la protection de la population et de la protection civile, qu'ils ont soumis au début de l'automne 2015 pour consultation aux cantons et aux entités impliqués. Rédigée sous la direction du soussigné, la partie consacrée à la protection de la population décrit le profil de prestations du système coordonné et de ses différentes organisations partenaires. Sur ce plan, aucune adaptation fondamentale n'est nécessaire, le système existant ayant fait ses preuves. En effet, la répartition entre les cinq organisations partenaires que sont la police, les sapeurs-pompiers, les services de santé publique, les services techniques et la protection civile, devrait être maintenue, tout comme l'aide subsidiaire, notamment de l'armée.

Collaboration optimisée entre les forces d'intervention

En revanche, d'importantes innovations sont prévues au niveau de la coordination et de la collaboration entre la Confédération et les cantons pour renforcer ce domaine. Les mécanismes et plateformes existants doivent être actualisés.

En outre, le rapport met en évidence des procédés par lesquels l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) pourra encore davantage assumer des fonctions de coordination globale.

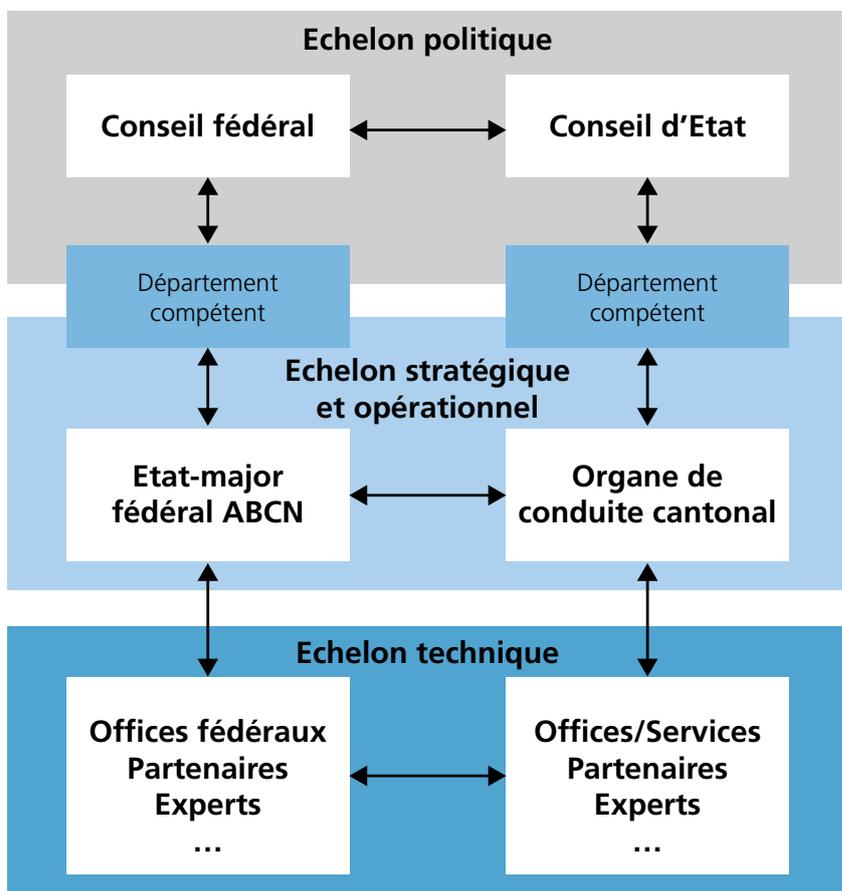
L'OFPP assumera donc un rôle clé au sein de l'État-major fédéral ABCN, initialement créé en vue d'une augmentation de la radioactivité (A) et qui a élargi ses compétences au cours des dernières années aux domaines B (biologie), C (chimie) et N (dangers naturels). Il s'agit désormais d'étendre son mandat, sa fonction, sa structure, sa composition et sa désignation afin d'être en mesure d'agir sur le plan de la planification et de la maîtrise de tout événement relatif à la protection de la population au niveau national. Lors d'un événement supracantonal, la collaboration nécessite un échange d'informations sur la situation. Afin de garantir un suivi coordonné de la situation à l'aide d'un aperçu global, ces informations doivent être mises à disposition sur une plate-forme commune. Un tel suivi demeurera ainsi fondé sur différents systèmes cantonaux et nationaux et sur les données qu'ils contiennent. Pour l'instant, cette interopérabilité des systèmes de suivi de la situation n'est pas encore réalisable.

Ressources et infrastructure

La gestion de ressources quant à elle a déjà atteint un stade de développement plus avancé: lorsqu'une région ne parvient plus à maîtriser une catastrophe ou une situation d'urgence, les organes de conduite compétents peuvent solliciter des moyens supplémentaires. L'instrument de gestion des ressources de la Confédération (ResMaB) doit remplacer les processus actuels et, à partir de 2017 environ, coordonner l'affectation de tous les moyens disponibles à l'échelle nationale. Ses bases juridiques ont été créées en 2011 à travers l'ordonnance sur l'organisation des interventions en cas d'événement ABC et d'événement naturel. Les exploitants d'infrastructures critiques, par exemple les entreprises de transport, y sont également associés.

Les responsables du projet se sont également penchés de manière approfondie sur l'infrastructure de conduite utilisée dans la protection de la population, faisant la distinction entre postes de conduite protégés, non protégés et mobiles. Avec une infrastructure mobile, il est possible de conduire et de coordonner les opérations directement sur la place sinistrée. Les postes de conduite protégés disposent de mécanismes de protection contre les armes nucléaires, conventionnelles, chimiques et biologiques et,

Structure de conduite



Le projet vise à unifier les structures de conduite de la Confédération et des cantons.

grâce à leur construction massive, supportent également des événements naturels. Ils offrent ainsi une alternative à l'infrastructure de conduite usuelle et existent aujourd'hui en nombre suffisant.

Les cantons choisissent l'emplacement de conduite en tenant davantage compte des aspects techniques de la sécurité que des aspects physiques: un poste de conduite moderne doit être protégé contre les cyberattaques et équipé notamment de groupes électrogènes pour permettre une alimentation sur le long terme autonome en électricité. De plus, il doit être doté d'un système de communication sécurisé.

Communication avec la population

La communication en cas d'événement a suscité une attention particulière de la part des auteurs du rapport. La disponibilité, la fiabilité et la sécurité des systèmes télématiques et des moyens de communication destinés à la protection de la population doivent être maximales. Dans toute situation, les autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité (AOSS) doivent être en mesure de communiquer entre elles et avec la population – notamment en cas de défaillance des moyens de communication habituels. Depuis des décennies déjà, les autorités ont la possibilité, lorsque survient un danger pour la population, de transmettre l'alarme à celle-ci et de l'informer par la radio. Le projet POLAYLERT, qui vise le déclenchement télécommandé des quelque 5000 sirènes fixes du pays par les polices cantonales, sera achevé ces prochains mois. En cas de crise, le système POLYINFORM permettrait aux autorités de diffuser leurs messages également à partir de studios de radio protégés via les signaux OUC qu'ils émettent, pouvant atteindre leurs destinataires même dans des abris.

En outre, la protection de la population effectuée en permanence l'inventaire des moyens de communication modernes ainsi que des habitudes et tendances d'utilisation des médias par le public, y compris les réseaux sociaux. Portant sur la communication en phase de préparation à un événement et en cas d'événement proprement dit, le programme Alertswiss doit permettre le renforcement de la capacité de résistance au sein de la population. À cette fin, Internet et les téléphones mobiles doivent être davantage mis à contribution.

Le site web Alertswiss, relié à un canal Twitter et YouTube, contient principalement des informations servant à se préparer à un événement. Chacun peut ainsi établir son propre plan d'urgence. Cette possibilité est également proposée par l'application Alertswiss; en outre, l'introduction d'une fonction «push» permettant de transmettre les alarmes aux appareils de téléphonie mobile est envisagée. Une telle évolution incarne aussi un pas vers une transmission d'alarmes librement accessible conforme aux besoins des malentendants. À terme, l'ob-

jectif est d'informer la population par la voie officielle pendant toutes les phases d'un événement via divers canaux. Plusieurs problèmes techniques devront encore être surmontés pour franchir cette étape.

Communication entre les autorités

À l'image de la communication avec les citoyens, l'échange entre les acteurs du système coordonné de protection de la population revêt une importance capitale. En août dernier, les responsables du projet POLYCOM fêtaient l'achèvement du réseau radio suisse de sécurité. Quelque 55 000 personnes des autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité s'en servent. Pour l'avenir, il s'agira de perfectionner l'infrastructure de communication actuelle tout en tenant compte des nouveaux besoins en la matière. Les projets de modernisation du réseau et de communication sans fil à large bande ont d'ores et déjà démarré.

En mai dernier, le Conseil fédéral a décidé d'accélérer le projet de réseau de données sécurisé (RDS), capable d'assurer la communication entre les partenaires du Réseau national de sécurité (RNS) en situation d'urgence. Celui-ci constitue notamment une des bases du suivi coordonné de la situation mentionnée ci-dessus.

La Confédération et les cantons de concert

La protection de la population relève en premier lieu des cantons. Le rapport vise à améliorer l'interopérabilité des cantons sur les plans de la conduite et de l'intervention, en harmonisant les structures de conduite au niveau fédéral et cantonal. À cet égard, les cantons, mais aussi l'OFPP, doivent apporter leur contribution. Le rôle de celui-ci ne doit pas se limiter à son engagement au sein de l'État-major fédéral mais également inclure d'autres tâches, telles que la gestion des systèmes de conduite, d'alarme et de communication à l'échelon national et le soutien aux cantons en matière d'instruction. Cette dernière doit en effet être unifiée, en particulier quant à la formation des acteurs des organes de conduite cantonaux au niveau fédéral. Des exercices cantonaux, inter-cantonaux, nationaux et internationaux aideront à intensifier la coordination des opérations et des décisions entre tous les titulaires de fonctions et toutes les organisations d'intervention.

En appliquant les mesures préconisées dans le rapport, la protection de la population en Suisse peut encore gagner en efficacité et franchir ainsi une étape supplémentaire pour aborder les défis de l'avenir.

Denis Froidevaux

Responsable du projet «Protection de la population 2015+» et chef du Service de la sécurité civile et militaire du canton de Vaud

La protection civile du futur

Plus rapide à intervenir, uniforme et intercantonale

Si la protection civile doit continuer d'être axée sur la maîtrise de catastrophes et de situations d'urgence, le rapport actuel sur l'avenir de la protection de la population et de la protection civile prévoit néanmoins une adaptation des structures de cette dernière. Il s'agit en effet d'augmenter la rapidité d'intervention de la protection civile et de la doter d'une organisation uniforme et intercantonale.

Les prestations variées de la protection civile devraient à l'avenir être encore plus demandées en raison de la multiplication des événements naturels dus au changement climatique. Dans son rapport, le groupe chargé du sous-projet «Stratégie de la protection civile 2015+» présente en détail les tâches, champs d'activité et compétences et un profil de prestations légèrement adapté de la protection civile. Ayant fait ses preuves, celui-ci ne doit pas être modifié fondamentalement. Les missions d'intervention et de remise en état resteront donc prioritaires. Une extension des prestations devra être réalisée avant tout dans le domaine de la logistique et de la protection contre les dangers atomiques, biologiques et chimiques (protection ABC).

Le modèle de structure proposé diffère légèrement de celui qui a été utilisé jusqu'à présent: prestations de pionnier, localisation et sauvetage, protection ABC et sécurité seront à l'avenir rassemblés sous la nouvelle désignation Appui technique. L'ensemble des prestations logistiques seront quant à elles regroupées dans le domaine Logistique. La version provisoire du rapport fait également mention du service sanitaire. Plus explicite, le modèle de structure revu répond mieux au nouveau profil de prestations et aux besoins des organisations de protection civile (OPC).

Plus rapide et plus mobile

Normalement, les astreints de la protection civile interviennent uniquement en tant qu'éléments du deuxième échelon pour prolonger la capacité d'intervention au sein du système coordonné. A l'avenir, des formations d'intervention spécialisées, telles qu'elles existent déjà dans certains cantons, devront être constituées pour assurer une disponibilité opérationnelle accrue. Ces unités d'intervention rapide devront être à pied d'œuvre dans l'heure qui suit leur convocation. Après 48 heures, près de 60 % des personnes servant dans la protection civile devraient être en action.

Afin que la disponibilité accrue soit utile et que les ressources concentrées (personnel et matériel) puissent être engagées à temps, la mise en alerte et la mobilité de ces astreints devront être garanties. A cet effet, il faudra disposer de processus et de systèmes qui permettent une mise sur pied rapide, ce qui implique un besoin supplémentaire en moyens de transport.

Unifier les structures tout en restant souples

Le rapport en question, dont le projet est en consultation dans les cantons et auprès des milieux intéressés, ne touche pas à la structure fédéraliste de la protection ci-

Conduite

Aide à la conduite

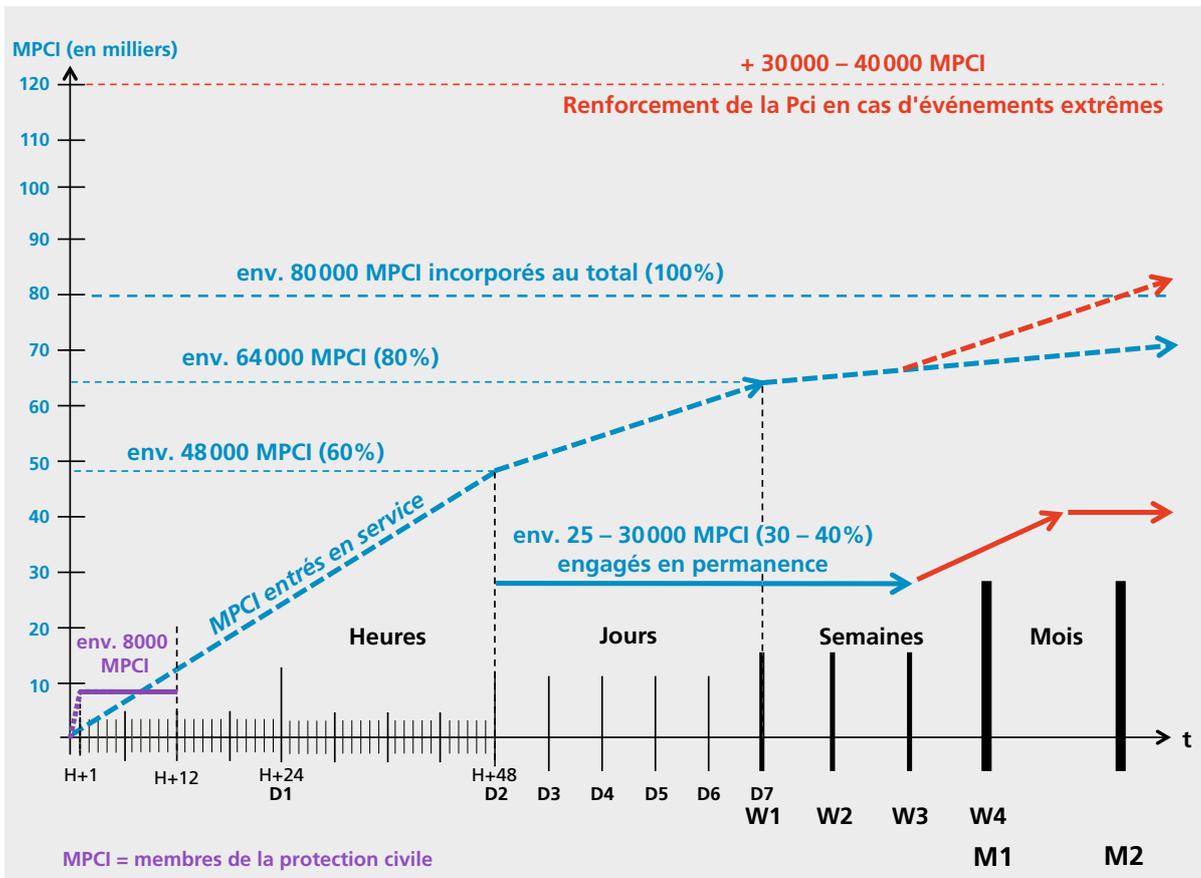
Assistance

Service sanitaire

Appui technique

Protection des
biens culturels

Logistique



Des unités d'intervention rapide devront à l'avenir être opérationnelles dans l'heure qui suit leur convocation. Et après 48 heures, près de 60 % des personnes servant dans la protection civile devraient être en action.

vile: les cantons continueront ainsi à décider eux-mêmes du fonctionnement de leurs OPC. Une régionalisation croissante peut être observée depuis des années, si bien que la protection civile repose aujourd'hui largement sur des structures régionales ou cantonales. Une nouvelle concentration est cependant visée, avec comme valeur de référence 1 organisation de protection civile pour 30 000 à 50 000 habitants.

En appliquant le modèle des niveaux d'organisation, les cantons pourront organiser la protection civile en fonction de leurs besoins et de manière souple. Les OPC communales ou régionales fourniront les prestations de base et le gros des effectifs requis. Comme cela est déjà le cas aujourd'hui, les cantons de petite taille surtout pourront organiser leur protection civile en tant que formation unique. Des éléments d'intervention cantonaux seront appelés à garantir des prestations supplémentaires ad hoc pour tout le canton, constituant ainsi le principal moyen du deuxième échelon. De plus, ils pourront donc servir d'unité d'intervention rapide. De leur côté, les centres de renfort intercantonaux devront pourvoir à des besoins qui dépasseraient les possibilités d'un seul canton.

A l'intérieur des OPC, on aspirera également à des structures unifiées. Quelques cantons possèdent d'ores et déjà

des unités PCi organisées en bataillon. C'est pourquoi il est prévu à l'avenir de réintroduire des états-majors exerçant des fonctions spécifiques

Assurer les effectifs, supprimer les réserves

Actuellement, certains cantons – à commencer par ceux à forte densité démographique – enregistrent des sur-effectifs, alors que d'autres, où la population est moins nombreuse, atteignent à peine les effectifs réglementaires. A l'échelle nationale, on compte, pour un effectif des actifs d'environ 70 000 astreints de la protection civile, une réserve composée de quelque 60 000 personnes. Très nombreux et inutilisés, ces effectifs de la réserve doivent être supprimés. Le niveau des futurs effectifs réglementaires devra – compte tenu du profil de prestations, de la disponibilité opérationnelle et des formes d'organisation – se situer au plan suisse entre 70 000 et 80 000 personnes.

Il n'y aura donc pas de changements importants en termes d'effectifs des actifs. Retenons à ce propos que des régionalisations n'amèneront pas nécessairement une réduction des effectifs. Ceux-ci ne devraient cependant pas être axés uniquement sur les exigences internes mais devraient également servir à l'aide intercantonale.

Centres de renfort intercantonaux

Une nouveauté importante sera constituée par les centres de renfort intercantonaux (CRI) qui seront chargés de fournir des prestations spécialisées supplémentaires qui ne doivent et, souvent, ne peuvent pas être garanties par chaque canton. Grâce à ces CRI, il sera possible de parer à de tels déficits et de combler des lacunes en matériel et en personnel. Leur but sera par conséquent de renforcer le rendement et l'efficacité de la protection civile et de favoriser l'interopérabilité au niveau cantonal.

Les CRI devront être orientés vers des tâches que les OPC régionales et cantonales ou les organisations partenaires de la protection de la population ne peuvent actuellement pas assumer suffisamment, voire pas du tout. L'appui technique (localisation et sauvetage, protection ABC) et la logistique (hébergements d'urgence, traitement de l'eau) représentent les axes essentiels du profil de prestations défini pour les futurs centres de renfort. En matière de localisation et de sauvetage, il subsiste incontestablement certaines insuffisances quant aux sauvetages en profondeur complexes selon les normes de l'ONU. Il s'agira dès lors de confier de telles missions à des équipes de pionniers disposant d'une formation et d'un équipement ad hoc.

Le domaine ABC fait apparaître des lacunes au niveau de la gestion d'événements de portée suprarégionale ou nationale. Les futurs CRI seront chargés de la dosimétrie, de la décontamination de personnes, d'animaux et d'objets de même que de la lutte contre les épizooties. En outre, ces centres de renfort pourront mettre à disposition du matériel ABC spécifique. Les tâches logistiques des CRI consisteront par exemple à mettre en place et exploiter

des hébergements d'urgence mobiles pour les sans-abri et des postes d'approvisionnement, ainsi que des installations mobiles de préparation d'eau potable.

Il appartiendra aux cantons de déterminer les emplacements, le nombre et l'organisation des CRI. A ce propos, on pourrait envisager leur rattachement à une organisation ou formation PCi cantonale existante, telle qu'un élément d'intervention, mais aussi des conventions sur les prestations à fournir par les centres de renfort.

Simplification des types d'instruction et d'intervention

Etant difficilement gérable, le système actuel de classification des types d'instruction et d'intervention avec des nombres maximaux de jours de service variant en fonction du genre de service et du degré de fonction doit être fondamentalement simplifié. Jusqu'à présent, on distinguait entre les services d'instruction (instruction de base, instruction complémentaire, instruction des cadres, perfectionnement, cours de répétition), les interventions en faveur de la collectivité, les travaux de remise en état et les interventions en cas de catastrophes et situations d'urgence. Dans le cadre du projet Protection civile 2015+, l'unique distinction se fera entre instruction et intervention.

L'instruction inclura les services d'instruction et cours de répétition. A cet égard, toutes les tâches planifiables sans lien avec la gestion directe d'événements, telles que les interventions en faveur de la collectivité et les travaux de remise en état, devront être exécutées dans le cadre d'un cours de répétition. Des directives correspondantes permettront de gérer de manière uniforme les contenus et la réalisation de tels cours. Une durée maximale de 40 jours devra s'appliquer à l'instruction; pour maintenir sa capacité d'intervention, un membre de la protection civile devra accomplir au moins cinq jours de service par an au titre d'un cours de répétition.

Un autre objectif réside dans le renforcement de la collaboration au niveau de l'instruction entre les différentes organisations partenaires de la protection de la population de même qu'entre celles-ci et l'armée. Toutefois, il s'agira également d'encourager la coopération en la matière entre les cantons, par exemple par la création de centres de compétences. A cet effet, l'Office fédéral de la protection de la population devra s'employer encore davantage à uniformiser l'instruction.

Christoph Flury

Chef du projet Protection civile 2015+ et directeur suppléant de l'OFPP

Types de services

Instruction	Intervention
Cours d'instruction <ul style="list-style-type: none"> • Instruction de base (IB) du personnel <ul style="list-style-type: none"> – Instruction de base liée à une fonction – Instruction de base en formation • Instruction complémentaire pour spécialistes (I compl) • Instruction des cadres (IC) • Perfectionnement (perf) pour cadres et spécialistes 	Catastrophes et situations d'urgence Conflit armé
Cours de répétition comprenant <ul style="list-style-type: none"> • Interventions en faveur de la collectivité • Travaux de remise en état 	

Selon le projet Protection civile 2015+, une distinction ne se fera plus qu'entre instruction et intervention.

Innovations pour les membres de la protection civile

Assouplir et valoriser l'obligation de servir

Les concepteurs de la protection civile du futur prévoient toute une série d'innovations pour les astreints, par exemple un assouplissement de la limite d'âge pour l'obligation de servir et la possibilité d'être incorporé dans un autre canton. De plus, le service de protection civile doit devenir financièrement plus attrayant.

Actuellement, le projet du rapport sur la stratégie de la protection de la population et de la protection civile 2015+ est en consultation dans les cantons et auprès des milieux intéressés. Le groupe chargé du sous-projet Protection civile y décrit les contours que celle-ci pourrait prendre à partir de 2019:

Instruction ou intervention

Alors que l'on fait aujourd'hui encore la distinction entre les services d'instruction (instruction de base, instruction complémentaire, instruction des cadres, cours de perfec-

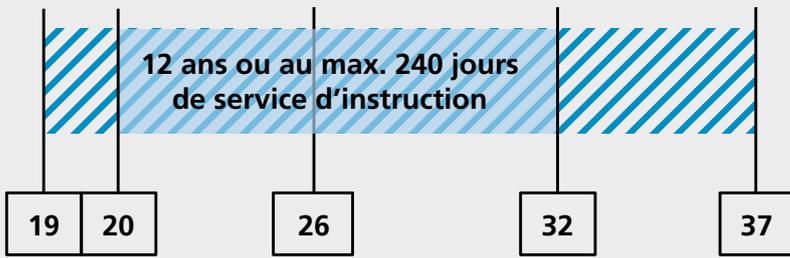
tionnement et cours de répétition), les interventions en faveur de la collectivité, les travaux de remise en état et les interventions en cas de catastrophe et situation d'urgence, il ne devra plus y avoir à l'avenir que deux catégories de service différentes: l'instruction et l'intervention. Ainsi, toutes les tâches de la protection civile planifiables et sans lien direct avec la maîtrise d'un événement devront être exécutées dans le cadre de cours de répétition et donc entrer dans la première catégorie.

Tous les membres de la protection civile pourront, durant toute leur incorporation, être convoqués comme jusqu'à



A l'avenir, des travaux de remise en état devront tenir lieu d'instruction et s'inscrire dans le cadre de cours de répétition. Sur la photo: Des pionniers de l'organisation de protection civile de Nidwald occupés à visser des troncs d'arbre à l'aide de fers d'armature.

Obligation de servir pour le personnel et les sous-officiers



Au terme de leur instruction de base, il est prévu que le gros des astreints continuent à servir dans la protection civile jusqu'à ce qu'ils atteignent 240 jours de service d'instruction au total en onze ans au minimum.

Obligation de servir pour les sous-officiers supérieurs et les officiers



Les sous-officiers supérieurs et les officiers ne devront pas être libérés de leur obligation de servir dans la protection civile avant leurs 36 ans.

présent à un nombre illimité de jours de service pour des interventions en cas de catastrophe et situation d'urgence. Cette possibilité s'applique également à des événements extrêmes, tels qu'un conflit armé, pour lesquels le Conseil fédéral pourrait en outre prolonger la durée de l'obligation de servir de cinq ans au maximum. Après avoir été libérées de cette obligation, les personnes précédemment astreintes à servir dans la protection civile seront encore tenues de s'annoncer auprès de l'organe compétent et resteront enregistrées dans le système PISA (contrôle du personnel) pendant cinq ans.

Assouplissement de l'âge de servir

Contrairement au nombre de jours de service en cas d'intervention, la durée totale des services d'instruction est limitée: après l'instruction de base, la majorité des astreints doivent rester dans la protection civile jusqu'à ce qu'ils aient effectué 240 jours de service d'instruction durant onze ans au minimum. Il est prévu qu'ils puissent être convoqués à ce titre à 40 jours au plus par an. De la sorte, il devrait leur être possible en principe – comme les militaires – d'accomplir 240 jours de service à des fins d'instruction. Une fois ce nombre atteint, ils devront être libérés de l'obligation de servir et ne seront plus assujettis à la taxe d'exemption.

Le personnel et les sous-officiers bénéficieraient ainsi d'un assouplissement de la limite supérieure de l'âge de servir. Ils pourraient accomplir la totalité de leur service entre 19 et 37 ans, sur une période de 12 ans. Les centres de ren-

fort cantonaux ou intercantonaux offriront même la possibilité aux astreints d'accomplir leurs obligations en un seul bloc (service long), soit en 240 jours.

Officiers jusqu'à 37 ans

Les mêmes durées maximales doivent s'appliquer à l'instruction des sous-officiers supérieurs et des officiers: 40 jours par année. Cependant, ils ne doivent pas être libérés de leur obligation de servir dans la protection civile avant l'âge de 37 ans.

Afin de rendre leurs carrières plus attrayantes, il est prévu d'octroyer aux officiers et sous-officiers supérieurs effectuant des cours de cadres un supplément de solde, comme cela se fait déjà dans l'armée. De plus, le versement d'une indemnité de fonction aux officiers et sous-officiers de milice est recommandé aux cantons.

Différentes fonctions de base

Le recrutement commun des conscrits de l'armée et de la protection civile doit être maintenu. Pour ce qui est des six fonctions de base de la protection civile, ce sont avant tout les définitions qui changeront avec le nouveau concept. A l'heure actuelle, l'introduction d'une septième fonction de base appelée sanitaire est envisagée:

- aide à la conduite
- préposé à l'assistance
- pionnier
- préposé au matériel
- préposé à l'infrastructure
- cuisinier
- *sanitaire*

Le canton compétent a la possibilité, notamment en cas d'aptitude insuffisante, de changer l'affectation des personnes concernées ou de leur faire suivre une nouvelle formation.

Possibilité d'une affectation intercantonale

A l'avenir, il devra être possible d'accomplir son service de la protection civile dans un canton voisin. Si les personnes astreintes sont, lors du recrutement, incorporées a priori dans leur canton de domicile, elles pourront être affectées à un canton en sous-effectif si les besoins du premier sont déjà couverts. Si un conscrit ne peut être incorporé avant la fin d'une année de recrutement, il sera rattaché à un pool national de personnel. Cette pratique devrait permettre de compenser les éventuels sous-effectifs au niveau régional. En principe, les cantons incorporeront leurs conscrits dans les organisations de protection civile régionales et les centres de renfort cantonaux. Le canton auquel l'astreint a été affecté doit en assurer la formation.

Taxe d'exemption remboursable

Le calcul de la taxe d'exemption doit à l'avenir compenser tous les services d'instruction effectués par les astreints

de la PCi après le recrutement jusqu'à l'âge de 36 ans. Parallèlement, cette taxe devrait être réduite de 5 % pour chaque jour accompli dans l'année d'assujettissement. Il en résulterait une exonération si la personne astreinte:

- accomplit un service de 20 jours en une année ou
- de 240 jours pendant 12 ans.

Concrètement, un astreint pourra rattraper les jours de service manquants jusqu'à concurrence de 240 jours au total. Après avoir accompli toute la période de service obligatoire, il se verra rembourser la taxe payée. Cette modification de la réglementation résulte d'une décision du Conseil fédéral et du Parlement suite à la motion Müller qui demandait d'étendre le droit à une réduction de la taxe à toute la durée du service effectué par les membres de la protection civile.

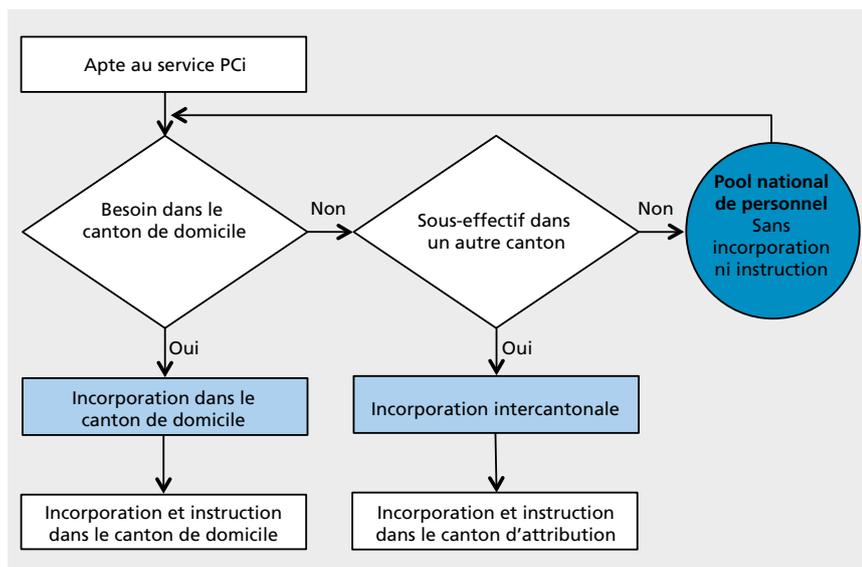
Instruction de base et complémentaire

Les nouveaux conscrits de la protection civile devront, au plus tard avant la fin de l'année de leurs 26 ans, suivre une instruction de base (IB) d'une durée minimale de 15 jours, divisée en une instruction spécialisée (IS) d'au moins 10 jours et une instruction de base en formation (IF) de 5 jours. La seconde sert à consolider les compétences acquises durant l'IS et à mettre en pratique l'intervention dans une formation d'instruction. L'IF permettra également aux futurs cadres d'appliquer les connaissances en matière de conduite acquises lors de leur formation.

Les personnes s'engageant volontairement dans la protection civile devront pouvoir effectuer leur instruction de base même au-delà de 26 ans. S'ils peuvent faire valoir une expérience équivalente acquise par exemple au sein de l'armée ou d'une organisation partenaire de la protection de la population, les volontaires pourront être entièrement ou partiellement dispensés de suivre la formation de base. Au besoin, l'instruction de base pourra être suivie une seconde fois pour l'exercice d'une nouvelle fonction (p. ex. fonction de cadre ou nouvelle incorporation). Les tâches particulières telles que conducteur ou pionnier de sauvetage feront l'objet d'une instruction complémentaire dont la durée variera en fonction des exigences de la matière. Avec la suppression de l'actuelle fonction de spécialiste, les titulaires des fonctions de base verront leurs possibilités d'engagement élargies, ce qui aura pour effet d'accroître leur polyvalence en cas d'intervention et l'efficacité de l'instruction.

Instruction des cadres en deux ou trois phases

Contrairement au système actuel, la protection civile du futur prévoit pour chaque domaine spécialisé (aide à la conduite, assistance, éventuellement service sanitaire, appui technique, protection des biens culturels et logistique) une instruction pour les sous-officiers et officiers.



Si les personnes astreintes à la protection civile continueront, lors du recrutement, d'être affectées a priori à leur canton de domicile, elles pourront accomplir leur service dans un canton voisin.

Les futurs sous-officiers accompliront une instruction en deux parties: après un cours de cadres pour chefs de groupe (CC C gr) pour se préparer à leurs tâches de conduite et approfondir leurs connaissances techniques, ils pourront, dans le cadre de l'instruction en formation, mettre en pratique leurs connaissances théoriques en matière de conduite avec le soutien du personnel enseignant professionnel.

Les aspirants au grade de chef de section devront d'abord suivre un cours de conduite centralisé destiné aux cadres de l'échelon section (CC cond sct) qui les rendra apte à diriger leur section, des cours de répétition ainsi que des interventions, puis participeront dans leur canton à un cours technique (CCT sct) correspondant à leur fonction afin d'approfondir leurs compétences et de compléter les connaissances acquises. Enfin, ils pourront mettre en pratique leur savoir dans le cadre de l'instruction en formation.

Possibilité d'obtenir un certificat

L'instruction des commandants ne devrait subir que quelques adaptations mineures: la nouvelle formation centralisée à la conduite englobera également des cours pour les commandants de bataillon et les membres des états-majors. Au terme de leur instruction, les cadres supérieurs auront la possibilité d'obtenir un certificat reconnu pour certains modules suivis (p. ex. leadership). Ils pourront ainsi justifier dans la vie professionnelle des compétences de conduite acquises pour les besoins de leur engagement dans la protection civile.

Heinz Herzig

Collaborateur scientifique de la Section Stratégie, OFPP

Actualités de la protection civile

Cantons favorables aux réformes

Afin de professionnaliser leurs tâches et d'utiliser les ressources plus efficacement, de nombreux cantons fusionnent leurs organisations de protection civile jusqu'ici éparpillées. Les réformes sont planifiées à grande échelle et en partie déjà très avancées.

«Il faut souvent renoncer aux habitudes pour faire place aux nouvelles idées», tel était le message d'encouragement adressé par M. Walter Müller aux délégués de la Fédération suisse de la protection civile FSPC au printemps dernier. A l'occasion de l'assemblée générale, le conseiller national saint-gallois et président de la FSPC a présenté les projets de réforme de la Confédération et des cantons lancés dans un esprit positif de renouveau. De nombreuses organisations de protection civile sont en pleine réorganisation. Un tour d'horizon montre à quel point les projets progressent un peu partout en Suisse. Il y a un an, le gouvernement thurgovien a mené à terme le concept d'organisation de la protection civile thurgovienne 2015+. L'exécutif saint-gallois doit encore présenter une version révisée de la loi avant le début de l'hiver, comme l'a communiqué Jörg Köhler, chef de l'office cantonal des affaires militaires et de la protection civile. En Argovie, le parlement cantonal est justement en train de discuter de la révision. Et les régions de Soleure annoncent que la restructuration des commandements exigée par le gouvernement est en cours à travers différentes fusions.

Bon accueil

Les cantons précités sont de bons exemples des réformes qui s'opèrent au sein de la protection civile suisse: les unités organisationnelles communales ne sont plus d'actualité, il n'y en aura plus que huit pour les communes de moins de 6000 habitants. Depuis 2008, une centaine d'unités locales ont été regroupées. Dans le reporting sur la protection civile, les cantons ont annoncé à l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) que plus de deux tiers des commandements de la protection civile fonctionnent aujourd'hui à l'échelle régionale, voire cantonale. Le gouvernement argovien souhaiterait aussi réduire les 22 régions de protection civile à 11 unités. L'exécutif soleurois exige lui aussi une réduction des régions de protection civile, sans toutefois préciser le nombre à atteindre. S'ils sont synonymes de grands changements,

ces projets sont la plupart du temps bien acceptés, comme le montrent les débuts prometteurs de la réforme de la protection civile thurgovienne.

Il y a deux ans, le gouvernement thurgovien a présenté le concept d'organisation de la protection civile thurgovienne 2015+: les 12 organisations seront rassemblées en cinq régions qui seront délimitées selon les districts. La consultation publique s'est faite sans encombre et les réactions ont été la plupart du temps positives. Depuis, la concentration des forces d'intervention est un mandat légal réglé par voie d'ordonnance. «Ces bases nous permettront de développer la protection civile en un organe de protection en cas de catastrophe efficace», confirme Urs Alig, chef du service de la sécurité civile et militaire du canton de Thurgovie. Tel est l'objectif du plan de réorganisation.

Simplifier les structures

Le canton de Saint-Gall s'est lui aussi lancé dans la réforme Protection civile 2015+ en passant de 20 régions à huit. Les autorités souhaitent en outre réduire les effectifs en passant de 5300 à 3300 membres PCi. Certes les communes et les OPC ont parfois réagi de façon critique mais le résultat de la consultation s'est avéré positif. Le canton a désormais accepté de simplifier ses structures PCi. L'amélioration de la capacité d'intervention, une augmentation de l'efficacité et un élargissement de l'offre de prestations sont d'autres avantages découlant de la réforme dont les autorités et les législateurs de tous cantons souhaitent profiter.

Les réorganisations en cours sont particulières dans certaines régions: le canton de Thurgovie a mis sur pied un élément d'intervention en cas de catastrophe et a unifié les exigences relatives aux forces d'intervention en matière d'organisation, de personnel et d'infrastructure. Les cinq régions de protection civile possèdent même un organigramme de bataillon identique. Et la répartition des tâches et des coûts entre canton et communes a été clai-



Des analyses ont révélé d'importantes différences dans l'équipement entre les organisations de protection civile. Des régionalisations visent à améliorer la qualité à cet égard.

rement définie. Le chef de service thurgovien Urs Alig est convaincu des bienfaits de ces mesures: «la restructuration permet non seulement d'honorer nos missions actuelles mais aussi de relever les défis futurs.»

Réforme attendue

Les réformes en cours ont été motivées par la constatation que les organisations de protection civile ne sont pas suffisamment préparées pour l'avenir. Il y a quatre ans, une enquête indépendante a mis en lumière un besoin d'optimisation étendu dans la protection civile thurgovienne; des bilans similaires ont également incité d'autres cantons à réagir. Il en est ressorti notamment que les effectifs réglementaires des formations de protection civile locales sont choisis au hasard et que le niveau d'équipement n'est pas partout uniforme. On a également remar-

qué que les petites unités risquent de ne plus pouvoir recruter tous les cadres dont elles auraient besoin à l'avenir. Les résultats de ces analyses ont conduit à un profond changement de stratégie au niveau de l'organisation, dont le rassemblement des structures éparpillées et la ré-

Les unités organisationnelles communales ne sont plus d'actualité.

duction des effectifs actifs. La réunion de petits commandements de protection civile donne davantage de responsabilités aux cadres de la conduite, ce qui est un avantage pour l'occupation des postes à long terme. En outre, l'efficacité opérationnelle augmente et l'éventail des tâches est harmonisé. Le commandement de la protec-



Créé il y a plus de 40 ans, le centre de formation de la protection civile d'Andelfingen a été transformé en un terrain d'exercice moderne pour la protection de la population, inauguré il y a un an. Le nouveau site d'entraînement zurichois peut également être utilisé par les corps des sapeurs-pompiers, services de sauvetage, militaires et forces de police des cantons de Schaffhouse, Thurgovie, Argovie et Bâle-Ville.

tion civile peut désormais être amené à effectuer à nouveau des tâches qui avaient été externalisées, comme le contrôle périodique des abris. La réduction des coûts est un effet secondaire bienvenu de la réforme.

Le parlement saint-gallois a lui aussi exigé que la réorganisation de la protection civile soit accompagnée de mesures d'allègements financiers. Toutefois, cette réforme ne doit pas rimer avec suppression de prestations ou mesure d'économie. Le gouvernement a décidé de davantage financer les dépenses au moyen de contributions de remplacement pour les abris. De plus, la localisation et le sauvetage de personnes ensevelies ou encore l'assistance de victimes d'accidents viendront s'ajouter aux prestations des forces d'intervention de la protection civile.

Les plans de réforme sont très avancés en Suisse romande.

L'éventail des tâches sera donc élargi et la collaboration avec la police et les équipes de sauvetage améliorée. Le gouvernement saint-gallois souhaite en outre voir davantage de femmes s'engager dans la protection civile.

Amélioration des infrastructures

Pour des raisons financières, le canton de Lucerne a dû mettre un terme prématurément à la réorganisation pour s'en tenir au statu quo. Au début, il était question de cantonaliser les six régions de protection civile mais l'excédent de coûts prévisible a dissuadé le gouvernement et le

parlement. Le projet d'agrandissement du centre d'instruction, qui faisait partie de la réorganisation, a lui aussi été abandonné pour des raisons financières.

La réorganisation par étapes de la protection civile zurichoise a quant à elle été couronnée de succès. Le redimensionnement des structures a été décidé il y a dix ans: plus d'une centaine d'unités locales ont été rassemblées en une douzaine de régions et le nombre de membres de la protection civile actifs a été réduit de plus de deux tiers. L'infrastructure d'instruction a également été améliorée. Inauguré il y a une année, le centre PCi d'Andelfingen, qui date d'il y a plus de 40 ans, offre désormais une infrastructure d'exercice moderne pour la protection de la population cantonale. Etant donné que l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments a participé aux dépenses, le corps des sapeurs-pompiers, les services de sauvetage, l'armée et la police des cantons de Schaffhouse, Thurgovie, Argovie et Bâle-Ville peuvent désormais également s'entraîner à Andelfingen.

Les plans de réorganisation sont très avancés en Suisse romande. La cantonalisation de la protection civile a été lancée il y a déjà trois ans en Valais. En 2012, plus de trois douzaines d'unités ont fait place à six commandements régionaux disposant de contrats de prestations cantonaux, qui ont été rattachés au commandement du centre de renfort des sapeurs-pompiers.

Le parlement du canton de Vaud a décidé l'année passée d'améliorer l'efficacité de sa protection civile et de la professionnaliser. Comme les autres cantons déjà favorables aux réformes, le gouvernement vaudois espère que les ressources ainsi concentrées seront davantage utilisées pour répondre aux besoins du canton en sécurité et en protection.

Paul Knüsel

Journaliste indépendant

Clôture du projet POLYCOM

Une fête pour couronner plus de 15 ans de travaux

En novembre 2015, le canton de Zoug mettra en service son réseau partiel POLYCOM, mettant ainsi un terme à la mise en place du réseau radio suisse de sécurité. Celui-ci compte quelque 55 000 utilisateurs faisant partie d'autorités et d'organisations responsables du sauvetage et de la sécurité (AOSS).

Pour marquer la fin du projet POLYCOM, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) a convié environ 150 personnes à une cérémonie qui s'est déroulée le 21 août 2015 au Centre fédéral d'instruction à Schwarzenburg (CFIS) et qui a réuni des représentants des organisations utilisatrices de la Confédération, des cantons et communes, de même que des invités étrangers. C'est également au CFIS que l'OFPP propose depuis des années tous les cours de formation nécessaires à la configuration, à l'exploitation et à la surveillance des réseaux radio ainsi qu'à l'utilisation des terminaux.

Communication inter-organisations

En guise d'entrée, les participants ont pu assister à une démonstration de communication supraorganisationnelle à laquelle ont pris part le Corps des gardes-frontière, les sapeurs-pompiers, la police, la protection civile, la Rega, Zentras (chargé de l'exploitation et de l'entretien des routes nationales de Suisse centrale), l'armée et l'OFPP. Cette démonstration a été suivie d'un exposé sur l'engagement de POLYCOM face aux défis actuels, présenté par Jürg Noth, commandant du Corps des gardes-frontière, qui a mis en évidence le rôle essentiel que joue la communication pour gérer les flux migratoires et la contrebande croissante.

Andreas Koellreuter, président de la Commission fédérale de télématique pour les questions de sauvetage et de sécurité, a exprimé ses remerciements à l'adresse de tous ceux et toutes celles qui ont contribué à l'aboutissement du projet. La phase de mise en place du réseau national a duré plus de quinze ans: le 21 février 2001, le Conseil fédéral avait avalisé le partage des coûts de construction de ce réseau entre la Confédération, les cantons, communes et organisations concernées. Ce modèle de financement fédéraliste faisait dépendre la vitesse de réalisation essentiellement des décisions qui seraient prises par les organes politiques cantonaux. En particulier les cantons qui venaient d'investir dans un nouveau système de radiocommunication n'ont pu intégrer le réseau national qu'avec un certain retard.

Le projet en appelle d'autres

La coordination des travaux de mise en place à l'échelle nationale et d'exploitation de POLYCOM a été assurée

par un groupe chargé de la gestion du projet au sein de l'OFPP. L'achèvement du réseau suisse a donc récemment permis de clôturer le projet après plus de quinze ans. Pourtant, POLYCOM n'appartient pas au passé pour autant mais préfigure plutôt l'avenir: l'OFPP s'engage en effet à mettre à la disposition des 55 000 utilisateurs actuels une solution durable pour qu'ils puissent continuer de recourir à cette infrastructure de communication unique.

En service depuis plus de dix ans déjà, une grande partie des composants du système doivent aujourd'hui être modernisés en raison d'un changement technologique. C'est pourquoi l'OFPP a lancé le projet POLYCOM 2030 afin d'en garantir le fonctionnement au moins jusqu'en 2030 et de maintenir durablement la valeur du système global.

Avec POLYCOM+, des services à large bande hautement disponibles devront à l'avenir être créés pour les AOSS. Cette communication sans fil à large bande (dBBK) est appelée à compléter le réseau POLYCOM servant actuellement à la radiocommunication vocale.



Grâce à POLYCOM, les autorités et organisations responsables du sauvetage et de la sécurité disposent désormais dans toute la Suisse d'un réseau de communication radio sécurisée.

Des exercices sous la loupe de spécialistes

Entre réalismes et réalité

Des exercices dans le domaine de la protection de la population ne sauraient refléter en tout point des catastrophes et leurs conséquences. Ils peuvent cependant être réalistes, comme le montre une étude de l'Université de Londres. Les chercheurs mandatés dans ce contexte ont aussi participé en observateurs à des exercices à grande échelle organisés en Suisse.

Des exercices de protection en cas de catastrophe peuvent-ils être réalistes? Cette question s'inscrit au cœur d'un projet de recherche international réalisé par le Goldsmiths College de l'Université de Londres. Dans le cadre de cette étude soutenue par le Conseil européen de la recherche et achevée en 2015, deux sociologues et un anthropologue social ont examiné de tels exercices effectués en Inde, en Grande-Bretagne et en Suisse. Leur attention s'est portée à la fois sur des exercices nationaux de grande ampleur et des activités d'entraînement à l'échelle locale. Ces spécialistes ont en outre saisi l'occasion de rencontrer les experts sur le terrain, d'aborder avec eux les modalités de préparation, d'organisation et d'évaluation des exercices, et de s'enquérir de leur travail quotidien.

Concernant le travail de recherche mené en Suisse, deux exercices majeurs de ces dernières années se sont prêtés à un accompagnement scientifique: d'une part SEISMO 12, un exercice international à grande échelle visant à tester la collaboration des organisations de conduite et d'intervention entrant en jeu à divers échelons en cas de séisme majeur, et d'autre part l'exercice général d'urgence 2013 (EGU 13), au cours duquel les partenaires de la protection d'urgence se sont exercés à la mise en œuvre générale du scénario d'accident dans une centrale nucléaire.

Pas de réalité intégrale ...

Comme déjà évoqué, de tels exercices ne peuvent refléter tous les aspects et conséquences de catastrophes. Il n'est pas possible de concevoir des exercices de protection en cas de catastrophe de façon qu'ils simulent intégralement l'ampleur des dommages, les défaillances des systèmes et infrastructures d'importance vitale pour la société, la complexité des défis auxquels sont confrontés les services administratifs, et les exigences tant physiques que psychiques auxquelles doivent répondre les personnes participantes.

A titre de rapprochement de la réalité toutefois, il est évidemment judicieux et souhaitable de mettre en scène de manière aussi réaliste que possible les défis que doivent relever les participants à un exercice de grande envergure. A cette fin peuvent par exemple être simulés des effets isolés de catastrophe tels un effondrement de bâtiment, l'inondation d'une maison ou la présence de blessés. Des organisations peuvent de même tester leurs procédures pour le cas de catas-

trophe, en s'appuyant sur des scénarios hypothétiques dans lesquels les participants doivent réagir à une succession d'événements.

... mais cinq réalismes différents

L'équipe de chercheurs a identifié plusieurs possibilités d'organiser les exercices de protection en cas de catastrophe sous une forme réaliste. Sociologiquement parlant, il est possible d'intégrer dans la planification et la réalisation d'exercices plusieurs «réalismes». Ces particularités sont parfois compatibles entre elles dans le cadre de certains exercices. Mais il est souvent difficile de les concilier lors de la conception et de la mise en œuvre d'exercices à grande échelle.

Les exercices sont relativement souvent conçus sous la forme du **réalisme scientifique**: le cadre de l'exercice s'appuie dès lors à dessein et de manière ciblée sur des faits scientifiques incontestables et sur les prescriptions techniques en vigueur. Au cours de l'EGU 13, des données météorologiques historiques ont notamment été utilisées afin de définir la zone de propagation des retombées radioactives à prendre en compte au cours de l'exercice. Egalement appliquée fréquemment, la forme du **réalisme technique** se présente de manière semblable: durant les exercices correspondants, l'équipement est utilisé et vérifié de façon ciblée, et l'expertise technique et organisationnelle requise à cet égard mise à l'épreuve. Les contrôles comprennent non seulement de simples tests de fonctionnement intégrant le matériel requis en cas de catastrophe, mais aussi des exercices fondamentaux, portant sur tout le processus d'engagement du matériel en cas de catastrophe. Il s'agit ici d'une forme de réalisme dans laquelle sont avant tout testées les relations entre l'être humain et la machine dans le contexte local spécifique.

Le **réalisme physique** est, lui, de tout autre nature: ici, l'attention se concentre sur les participants à l'exercice. Font ainsi l'objet de tests et d'examen les réactions des personnes face à des situations difficiles, ainsi que le fonctionnement de l'interaction des personnes et des groupes engagés. A cet effet, le travail est souvent organisé sous forme de jeux de rôles. Des figurants sont par exemple appelés à simuler diverses blessures, et des journalistes fictifs ont pour mission d'interroger les membres d'organes de conduite ou d'équipes d'intervention dans le cadre d'une conférence de presse factice. On crée ainsi



Watermark 2011 est entré dans les annales comme le plus vaste exercice de catastrophe civil jamais organisé en Grande-Bretagne. Il avait pour scénario les inondations de 2007, simulées avec réalisme par des moyens différents.

un climat proche de la réalité, tous les acteurs étant exposés à une pression particulière. Dans ce but également, les exercices peuvent débuter de façon inattendue plus tôt que prévu – même au milieu de la nuit, et les participants se voir affectés à des équipes de relève dont les temps de travail sont inhabituellement longs, ou être mis à l'épreuve de manière ciblée aux fins d'évaluation de leur capacité à gérer simultanément plusieurs événements imprévus.

Autre forme encore, le **réalisme organisationnel**: à ce titre, il faut entendre les réactions organisationnelles en cas de catastrophe, simulées de façon ciblée et dûment étudiées. Cette forme de réalisme permet de tester par exemple les relations entre le gouvernement central et une série d'organisations d'intervention d'urgence, un sujet qui pose des problèmes pratiques récurrents pour les concepteurs d'exercices: De quelle manière exactement doivent-ils mettre en contact les organisations concernées, souvent nombreuses? Et jusqu'à quel point peuvent-ils tester les technologies devant améliorer l'efficacité de la communication et de la coordination entre ces organisations?

Reste le cas spécial du **réalisme scénographique** (ou réalisme performatif), qui à vrai dire entre fréquemment en jeu: cette forme de réalisme a pour particularité de placer en première ligne du groupe cible, non pas les participants à l'exercice, mais une sélection d'observateurs externes – experts, VIP, représentants des médias, par exemple, ou également un plus large public. En termes de

réalisme scénographique, il importe donc avant tout que l'exercice soit le plus réaliste possible aux yeux des observateurs; savoir dans quelle mesure il en ira de même pour les participants reste par contre secondaire.

Un défi à relever

Une conception réaliste des exercices qui couvrirait l'ensemble de ces cinq volets n'est pas envisageable. Lorsqu'un exercice est conçu de façon réaliste dans l'une des spécialités mentionnées, cela signifie en règle générale que dans d'autres domaines l'exercice s'éloigne de la réalité. Le défi pour le concepteur d'exercices de protection en cas de catastrophe consiste dès lors à élaborer un plan dans lequel des domaines importants pour l'objectif visé soient les plus réalistes possibles, tout en veillant à évaluer et intégrer les différents réalismes de façon pertinente dans le projet. Tenir compte de cet aspect dans la planification d'exercices en toute connaissance de cause et de façon ciblée permet aussi d'améliorer la réalisation des exercices.

Joe Deville

Professeur à l'Université de Lancaster (GB)

Cet article présente les résultats du projet intitulé «L'organisation de la catastrophe – la protection civile et la population», financé par le Conseil européen de la recherche (n° de projet 263731).

Première dans le canton de Soleure

Le Centre d'information sur la radioactivité au banc d'essai

Durant l'exercice général d'urgence 2015 qui a eu lieu à la mi-septembre, les partenaires de la protection d'urgence avaient à gérer un grave accident à la centrale nucléaire de Gösgen SO. Cet exercice a également été l'occasion de simuler l'exploitation du centre d'information sur la radioactivité (CIR) dans la localité soleuroise de Balsthal.



Le centre d'information sur la radioactivité est chargé de déterminer chez les personnes qui le consultent l'impact éventuel d'un événement radiologique et de leur fournir les conseils ad hoc.

Mis en place conjointement par la Confédération, les cantons concernés et d'autres partenaires ad hoc en cas d'accident impliquant une augmentation de la radioactivité, le CIR sert à soumettre à une mesure de la radioactivité les personnes venant de la zone sinistrée, à les prendre en charge et à leur donner des conseils sur les plans médical et psychologique.

Confédération et cantons de concert

La Centrale nationale d'alarme (CENAL) intégrée à l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) décide, d'entente avec l'Etat-major fédéral compétent lors de tels événements (EMF ABCN) et les cantons impliqués, de la mise sur pied de ce centre d'accueil et d'information; elle est l'interlocuteur permanent pour les événements radiologiques au sein de la Confédération. Les cantons en assurent la mise en place et le fonctionnement et en mettent à disposition l'infrastructure; de même, ils fournissent le personnel d'exploitation nécessaire à l'organisation de mesure et les careteams.

Le CIR est organisé sous forme de cinq modules garantissant un fonctionnement efficace et un personnel compétent: de l'accueil des personnes à leur sortie, en passant par la mesure proprement dite et l'éventuelle assistance médicale et radiologique. Suivant les résultats, des médecins et d'autres spécialistes procéderont à des examens approfondis. Dans son centre d'instruction à Schwarzenburg (CFIS), l'OFPP propose une formation de spécialistes

en radioprotection et un cours de base pour chefs de modules, qui constituent la partie théorique. Les exercices généraux d'urgence (EGU), qui se déroulent tous les deux ans avec une des quatre centrales nucléaires et les autres organes ad hoc, permettent ensuite de mettre en pratique dans des conditions réelles les connaissances acquises en matière de mise en place et d'exploitation du centre info radioactivité.

Le canton de Soleure sollicité

Cette année, l'EGU de deux jours a été organisé les 15 et 16 septembre avec la collaboration de la centrale nucléaire de Gösgen. L'un des éléments mis au banc d'essai a été le centre d'information sur la radioactivité aménagé à Balsthal. Compte tenu de la rotation parmi les centrales nucléaires, le canton responsable change d'une fois à l'autre. Avec ses effectifs, le canton de Soleure a vécu une première lors de la mise en place et de l'exploitation d'un tel centre. Il a pu compter sur la participation de 250 figurants au total qui ont permis aux exploitants du CIR de simuler le cas d'urgence dans des conditions proches de la réalité.

Tirant un premier bilan, Martin Haller, chef de la Section Exercices de l'OFPP et directeur de l'EGU 15, a émis un jugement positif sur l'exercice. La séquence consacrée au CIR a également été réussie. Pour sa part, Diego Ochsner, directeur du service de la sécurité civile et militaire du canton de Soleure et chef de l'état-major de conduite cantonal, a conclu: «Le canton de Soleure a fourni un gros effort dans le cadre de l'EGU 15, effort qui aura été dans tous les cas payant. Outre l'excellent travail d'état-major, je suis particulièrement satisfait du fonctionnement du centre info radioactivité. L'exercice a montré que les processus opérationnels prévus pour ce type de structure sont tout à fait applicables.»

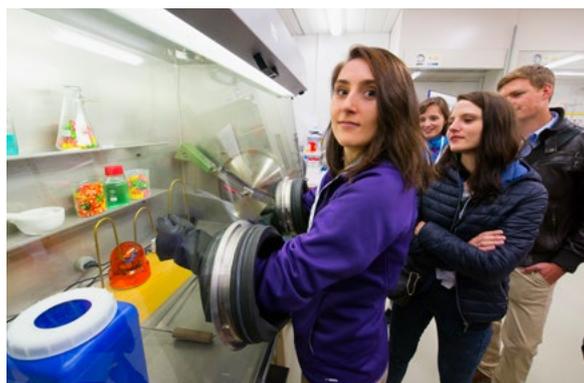
Journées portes ouvertes au Laboratoire de Spiez

Radioactivité, Ebola et gaz toxiques

Les 19 et 20 juin dernier, le Laboratoire de Spiez a offert l'occasion à toute personne intéressée par le thème de la protection ABC d'obtenir des informations de première main sur les menaces actuelles en la matière et de rencontrer des spécialistes.

Quelle était la précision des mesures de la radioactivité lors du terrible accident de Fukushima? Comment les biologistes se protègent-ils dans leur laboratoire de sécurité quand ils testent des vaccins contre Ebola? Comment les chimistes, sur mandat de l'ONU, ont-ils procédé pour prouver de manière irréfutable l'utilisation de gaz toxiques contre des civils en Syrie?

Les collaborateurs du Laboratoire de Spiez chargés des visites guidées ont répondu à toutes ces questions et à d'autres encore tout en présentant leur travail quotidien accompli au sein des sections Physique, Biologie et Chimie.



Remise des diplômes

Une nouvelle volée d'instructeurs pour la protection civile



Les instructeurs frais émoulus lors de la remise des diplômes au Centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg (CFIS).

Le 26 juin 2015, les rangs du personnel enseignant de la protection civile se sont étoffés d'une vingtaine d'unités. Ce jour-là, l'OFPP décernait en effet les diplômes et certificats à quinze instructeurs PCI à plein temps et à quatre instructeurs à temps partiel.

Pour la première fois, ces titres ont été remis par M. Benno Bühlmann, directeur de l'OFPP depuis juillet 2014, en présence de M. Urs Schneiter, chef de la Division Instruction. Invité d'honneur de la cérémonie, M. Ferdinand Frehner,

responsable de la formation à l'école intercantonale de police de Hitzkirch (LU), a fait découvrir aux participants le système de formation résolument moderne mis en place dans son établissement.

Instructeurs avec diplôme fédéral:

Sven Amsler (TG), Rolf Bill (BE), Julien Bolomey (VD), Dominique-Bert Bösiger (BE), Dominique Charmet (NE), Patrick Filipponi (TI), Peter Franzen (ZH), Moreno Glaus (TI), Michael Graupner (OFPP), Elmar Kunkler (NW), Christoph Kurt (BE), Marc Olivi (SG), Ludovic Petoud (VD), Eros Robbiani (TI), Hanspeter Ruch (BE)

Instructeurs avec certificat:

Nicolas Gauye (VS), Frédéric Héritier (VS), Werner Moser (VS), Patrice Urdieux (VS)

Alertswiss

Reconnaissance européenne pour un film de l'OFPP

Le film «Êtes-vous prêts? – Bien réagir en cas de danger» réalisé par l'OFPP a été récompensé en obtenant le premier prix de la compétition européenne renommée BCP-Award dans la catégorie «Digital Media/How to».



«Êtes-vous prêts? – Bien réagir en cas de danger»: le film montre que chacun peut, par des moyens simples, améliorer sa sécurité personnelle.

Le film a pour but de sensibiliser la population à la préparation individuelle en cas d'urgence. Il constitue un élément important des nouveaux canaux de communication que l'OFPP exploite depuis le mois de février sous la désignation Alertswiss pour informer la population sur les catastrophes et les situations d'urgence.

La principale mesure à prendre est d'établir un plan d'urgence détaillé que l'on peut télécharger

sur le site web d'Alertswiss et sur l'application du même nom. L'OFPP utilise également les réseaux sociaux pour informer le public sur des sujets actuels: le site d'Alertswiss publie régulièrement des blogs, un mur social affiche des contributions intéressantes de partenaires et le compte Twitter (@alertswiss) diffuse des nouvelles brèves au gré de l'actualité.

Le prix cinématographique a été remis à la mi-juin lors d'un gala du Forum européen Best Corporate Publishing BCP à Munich. Déjà lauréat en 2014, où le spot TV réalisé à l'occasion du test des sirènes avait été distingué dans la catégorie «TV et cinéma, spots publicitaires», l'OFPP a une nouvelle fois eu droit aux honneurs pour un film produit à sa demande.

Pour en savoir plus: www.alertswiss.ch

Forum PBC 25/2015

La PBC en cas de catastrophe et en situation d'urgence

Le numéro 25 de Forum met l'accent sur la protection des biens culturels en cas de catastrophe et en situation d'urgence, une tendance depuis longtemps appliquée sur le terrain par la PBC suisse mais qui vient seulement d'être inscrite dans la loi à l'occasion de la révision de la LPBC. Des mesures préventives officielles en matière de protection des biens culturels ne sont désormais plus à prendre uniquement en cas de conflit armé mais aussi en vue de

séismes, d'inondations, d'éboulements, de coulées de boue ou d'incendies de grande ampleur. La nouvelle édition de Forum donne un aperçu de telles mesures en s'appuyant sur des exemples en Suisse comme à l'étranger.

La publication est disponible en version téléchargeable sous www.kgs.admin.ch > Publications PBC



Guide

Protection des infrastructures critiques

L'OFPP a publié un guide qui montre comment vérifier et renforcer la résilience des infrastructures critiques. On entend notamment par infrastructures critiques les infrastructures d'approvisionnement d'énergie, de transport, de santé publique et de financement. Ce guide est un outil devant contribuer à réduire les risques pour la population et l'économie suisses.

Destiné aux exploitants d'infrastructures critiques et aux autorités compétentes, cet outil a été élaboré en collabo-

ration avec de nombreux experts en gestion des risques, des crises et de la continuité des processus. Sa mise en œuvre a été testée à l'aide de plusieurs exemples pratiques. En outre, il a été mis en consultation auprès d'exploitants, d'associations et de conférences cantonales.

Le document proprement dit peut être téléchargé sous www.infraprotection.ch

Laboratoire de Spiez

Meilleures notes au niveau international

L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) organise chaque année deux épreuves afin de tester les laboratoires de référence existants et d'en désigner de nouveaux. Lors du dernier de ces essais, le Laboratoire de Spiez, rattaché au DDPS, a une nouvelle fois été très bien noté. Il fait donc partie des laboratoires – au nombre de cinq seulement – qui ont pu conserver de façon permanente leur désignation. De plus, le Laboratoire de Spiez a obtenu les meilleures évaluations d'ensemble parmi ces cinq laboratoires.

Depuis 1998, le Laboratoire de Spiez est un laboratoire de référence de l'OIAC. Dix-neuf instituts provenant de 17 Etats membres ont participé au dernier essai inter-laboratoire de l'OIAC. Cette fois encore, le Laboratoire de Spiez, rattaché à l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), est parvenu à identifier correctement tous les produits chimiques relevant de la Convention sur les armes chimiques qui étaient imprégnés dans les échantillons, se voyant ainsi attribuer l'évaluation maximale. Seuls deux autres laboratoires participants ont également obtenu la meilleure note.

Nouvelle publication

Guide pratique pour les spécialistes

«Guide pratique pour l'utilisation de systèmes de préalerte dans le domaine des dangers naturels gravitationnels»: tel est le titre d'une nouvelle brochure. Fondée sur une étude de la fiabilité des systèmes d'alerte précoce, elle en réunit

les résultats à des fins d'application pratique. L'OFPP a réalisé cette brochure en collaboration avec l'Institut fédéral pour l'étude de la neige et des avalanches (ENA). Elle s'adresse aux spécialistes cantonaux des dangers naturels.



Cours de répétition pour pionniers 2015

L'OPC nidwaldienne formée aux grands moyens

En l'espace de six jours, l'organisation de protection civile (OPC) du canton de Nidwald a mis sur pied une formation pour l'ensemble de ses 240 pionniers. Compte tenu du terrain en pente, il a fallu avoir recours non seulement à des tronçonneuses et pelles mécaniques mais également à un dispositif antichute et à un simulateur pour la découpe de troncs d'arbre.



Engagée en terrain raide et glissant, la protection civile stabilise les pentes: vissage des troncs d'arbre avec des fers d'armature.

Chaque pionnier de l'OPC a accompli un cours de répétition (CR) d'un jour. Répartis en quatre groupes, les pionniers ont parcouru toutes les places de travail et d'instruction aménagées le long d'une route de montagne à quelque 1110 mètres d'altitude.

Quatre places de travail exigeantes

Les deux projets de construction ont été dirigés et coordonnés par

quatre pionniers disposant du savoir-faire requis. L'engagement de plusieurs pelles mécaniques et tracteurs a quant à lui été assuré par des machinistes affectés à l'OPC de Nidwald. La zone ambiante étant extrêmement glissante, la route en aval a été sécurisée à l'aide d'un caisson en bois d'une longueur d'environ 45 mètres, alors que la pente en amont a été stabilisée au moyen de deux dispositifs en bois.

En coupant du bois le long d'une ligne électrique aérienne, les pionniers ont découvert dans la pratique les difficultés du travail en forêt. En raison des prescriptions

de sécurité, les travaux ont dû être surveillés par des employés du distributeur d'électricité Elektrizitätswerk Nidwalden.

A proximité, deux postes didactiques attendaient les pionniers: une démonstration à l'aide du simulateur pour la découpe de troncs d'arbre loué par l'Office fédéral de la protection de la population a fait découvrir aux aspirants le comportement du bois sous tension. De plus, les pionniers ont été familiarisés avec l'appareil antichute Bornack acquis l'année passée. Ce dispositif est utilisé pour les opérations en terrain raide et glissant, comme on en trouve abondamment dans le canton de Nidwald.

La disponibilité opérationnelle – un facteur clé

Grâce à la bonne préparation et aux tâches intéressantes et exigeantes, le CR a été réussi sur tous les plans. Tous les objectifs du cours ont été atteints et des accidents, évités. Très motivés, les participants ont donné le meilleur d'eux-mêmes. Une section de commandement d'une compagnie de pionniers s'est occupée de toute la logistique, y compris le ravitaillement.

Bénéficiant d'une formation solide et de processus standardisés, l'OPC de Nidwald est opérationnelle à peine la donnée d'ordres effectuée. En cas d'événement, elle doit en effet être prête à intervenir rapidement. C'est ainsi qu'elle a été occupée pendant trois jours aux travaux de déblaiement à Stans à la suite de l'orage du mois de juin.

Personnel du canton de Nidwald

Nouveau chef de la protection de la population

En août dernier, Martin Dudle-Ammann a repris la direction du service nidwaldien de la sécurité civile et militaire. Selon le communiqué du Conseil exécutif du canton de Nidwald, le nouveau chef, d'origine lucernoise, dispose d'une grande expérience de la planification, de la conduite, de l'organisation et de la gestion d'entreprise. Ayant exercé pendant de nombreuses années diverses fonctions de milice dans l'armée et notamment en qualité

de chef Personnel au sein de l'état-major de la région territoriale 2, le colonel Martin Dudle connaît parfaitement les défis liés à son nouveau poste.

Après avoir dirigé sa propre entreprise artisanale, Martin Dudle a suivi la formation supérieure des cadres (FSCA) à Lucerne. Son dernier emploi était celui de secrétaire communal d'Oberdorf. Martin Dudle a succédé à Urs Friedländer, qui avait déjà quitté le service en septembre 2014.

Canton de Zurich: formation des futurs commandants

Sapeurs-pompiers et protection civile en formation commune

L'union fait la force, tel était le mot d'ordre d'un cours organisé par le canton de Zurich dans un cadre inhabituel à l'intention des futurs commandants des sapeurs-pompiers et de la protection civile.

Respectivement 23 et 10 nouveaux commandants des sapeurs-pompiers et de la protection civile ont suivi début juin 2015 une semaine de formation intense. Prendre une décision conjointe et la mettre en œuvre était l'objectif formulé pour le premier jour de cours, objectif qui devait être atteint par une mission insolite: franchir le lac de Schönenboden dans le Toggenbourg sans avoir recours à une embarcation.

Le programme varié du cours de cinq jours s'est poursuivi sur cette lancée. Le deuxième jour était consacré à une formation mutuelle des sapeurs-pompiers et de la protection civile. Dans un exercice d'intervention à l'intérieur d'une école, la protection civile a été affectée, sur ordre des sapeurs-pompiers, à l'évacuation de 40 enfants, qui ont dû être assistés et ravitaillés pendant cinq heures.

Le troisième jour, les commandants en herbe se sont exercés

sous la conduite de cadres qu'ils ne connaissaient pas. Le point fort de l'avant-dernier jour a été indubitablement l'exercice d'intervention avec les sapeurs-pompiers qui s'est déroulé le soir. Apprécier une situation confuse, prendre rapidement des décisions ponctuelles et donner des ordres concis et clairs, tel était le menu proposé aux participants le dernier jour de cette formation pratique à la conduite commune.



Franchissement du lac de Schönenboden. Une mission qui ne s'est pas avérée impossible pour les commandants en herbe.

Canton de Vaud: conférence sur le nucléaire iranien

La protection civile en soutien de la police

A l'occasion des rencontres internationales qui ont eu lieu à Montreux et à Lausanne dans le cadre de la recherche d'un accord sur le nucléaire iranien, la protection civile vaudoise (PCi VD) a appuyé le dispositif sécuritaire géré par la police cantonale.

Différentes mesures avaient dû être mises en place pour garantir la sécurité des délégations internationales qui ont été accueillies sur territoire vaudois entre le 26 février et le 3 avril dernier. Au plus fort de l'engagement, ce sont quelque 500 intervenants qui évoluaient dans le dispositif sécuritaire. Durant les presque 40 jours qu'elle était engagée avec quelques interruptions, la protection civile a été investie avant tout de tâches logistiques, telles que le ravitaillement des équipes d'intervention, les transports de personnes et la régulation du trafic en soutien de la police. Pas moins de 11 000 repas et 3500 lunches ont été préparés par le personnel de cuisine de la protection civile. Assurant un service de navettes, les véhicules de la protection civile ont parcouru plus de 12 000 kilomètres pour transporter 7000 passagers. A proximité des lieux de la conférence, la protection civile a bouclé de manière ponctuelle – et en collaboration avec les polices cantonale et communales – les voies d'accès utilisées par les convois prioritaires des délégations participant à la conférence. En outre, les ORPC ont mis à disposition des ressources pour

renforcer la cellule d'information «Cellcom», chargée d'encadrer les médias internationaux présents sur place pour couvrir l'événement.

600 astreints ont effectué 1500 jours de service

L'intervention de la PCi VD a été conduite par l'état-major de la protection civile vaudoise. Pas moins de 600 miliciens et professionnels ont été mobilisés pour une durée de service de 1500 jours au total. Cet engagement a été l'occasion pour la protection civile de montrer sa capacité d'être mise sur pied dans un bref délai et de prouver ainsi qu'elle représente un acteur incontournable dans le paysage sécuritaire cantonal.



Associée aux polices cantonale et communales compétentes, la protection civile a fait en sorte que les convois prioritaires ont bénéficié de la voie libre pour se rendre aux lieux de conférence et d'hébergement.

Congères et sécheresse dans le canton de Vaud

Forte mobilisation de l'état-major de conduite

Les huit premiers mois de l'année 2015 se sont révélés particulièrement chargés pour l'état-major cantonal de conduite (EMCC) du canton de Vaud qui a dû faire face à de nombreux engagements.



Après le déraillement d'un train de marchandises à Daillens fin avril, l'état-major de conduite du canton de Vaud a coordonné l'intervention pendant sept jours.



L'état-major cantonal de conduite est resté mobilisé plus de cinq semaines durant l'été.

En février tout d'abord, il a fallu gérer les problèmes de trafic dus à des congères ayant paralysé certains axes routiers du canton.

Le 25 avril 2015, un train de marchandises transportant des substances chimiques a déraillé à Daillens. Le trafic ferroviaire sur la voie touchée a été totalement interrompu pendant plusieurs jours et l'évacuation des wagons accidentés a nécessité des mesures particulières en raison des substances transportées. L'EMCC a coordonné les interventions pendant plus de sept jours consécutifs.

En mai, ce sont les fortes précipitations et les risques d'inondation et de glissement de terrain, dans la région des lacs de Morat et de Neuchâtel en particulier, qui ont nécessité un

suivi permanent de l'évolution de la situation, en collaboration étroite avec les cantons de Fribourg et Neuchâtel.

Un été caniculaire

Pendant l'été 2015, le canton de Vaud, comme une bonne partie du pays, a connu plusieurs vagues de chaleur intense, ayant amené les responsables de la santé publique à déclencher à deux reprises le plan canicule. Ces conditions météorologiques exceptionnelles ont généré une sécheresse sévère et un important déficit hydrique justifiant le déclenchement du plan ORCA le 17 juillet 2015. L'EMCC VD a ainsi été mobilisé pendant plus de cinq semaines consécutives.

L'engagement a consisté à prendre les mesures adéquates face aux risques majeurs d'incendie, à préserver les ressources hydriques et dans la mesure du possible la biodiversité, ainsi qu'à assurer l'approvisionnement en eau des

bovins des alpages du Jura et des Préalpes. L'EMCC a coordonné l'action des Départements vaudois de l'économie et du sport, du territoire et de l'environnement, des institutions et de la sécurité, des infrastructures et des ressources humaines, ainsi que de l'Etablissement d'assurance contre l'incendie et de l'armée.

Cette opération a nécessité la mise en place d'un important dispositif engageant plusieurs dizaines de collaborateurs de l'Etat ainsi que de la protection civile. Quelques chiffres:

- 500 appels au central téléphonique pour commander de l'eau
- 4 stations de pompes installées
- 10 bassins d'alimentation d'eau
- plus de 200 alpages ravitaillés (environ 6000 têtes de bétail)
- plus de 7 millions de litres d'eau livrés
- 11 transporteurs privés engagés
- 649 jours de service pour 135 astreints PCI
- 1156 jours de service pour l'armée
- 250 heures de vol accomplies par les Forces aériennes

L'alimentation en eau des alpages vaudois a permis de continuer de produire du lait pour le gruyère plutôt que de redescendre le bétail en plaine et produire du lait industriel, vendu meilleur marché.

Disponibilité et polyvalence

Après les huit premiers mois d'une année 2015 qui restera dans les annales, l'EMCC VD a fait la preuve de sa disponibilité, de sa polyvalence et de sa capacité à s'adapter à tout type de situations sortant de l'ordinaire.

La Fédération suisse de la protection civile (FSPC) met son site web au goût du jour

La part belle aux huit zones

Nettement plus d'images, un graphisme plus moderne et un espace pour chacune des huit zones: telles sont les principales nouveautés du site internet entièrement remanié de la FSPC.

L'idée d'actualiser le site de la FSPC avait déjà été lancée il y a quelque temps et la création des zones a fait ressortir le besoin d'aménager des espaces individuels. Aujourd'hui, ce projet est devenu réalité et les responsables des huit zones peuvent rapporter les activités et réalisations spécifiques sur le nouveau site web. Ces pages propres à chaque zone visent en particulier les membres respectifs et sont publiées dans la langue correspondante. Le site www.szsv-fspc.ch continuera naturellement de se présenter en trois langues. Il frappe avant tout par son identité visuelle mise à jour et par des illustrations beaucoup plus nombreuses.

En prévoyant un flux RSS, on évitera que les intéressés ne manquent des informations générales et les actualités de la fédération et de ses différentes unités d'organisation car ceux-ci seront automatiquement informés de nouvelles contributions diffusées sur le site.

tendu, l'interface graphique du site a été optimisée pour les utilisateurs des différents appareils, tels que smartphones et tablettes. En bref: la FSPC dispose désormais d'une présence sur internet digne du travail accompli par elle et par chacune des personnes servant dans la protection civile.

Adresse URL de la FSPC:
www.szsv-fspc.ch



Le nouveau site de la FSPC mise sur une architecture modernisée et davantage d'illustrations.

Accessibilité optimisée pour smartphones et tablettes

Grâce à cette nouvelle configuration, des lacunes relatives à la sécurité informatique ont pu être comblées. Bien en-

Séminaire 2015 de la Fédération suisse de la protection civile (FSPC)

La formule éprouvée

Cette année, le traditionnel séminaire de la Fédération suisse de la protection civile (FSPC) a renouvelé la formule éprouvée, composée d'informations de première main, d'exposés et d'ateliers. L'un des intervenants du jour était Benno Bühlmann, directeur de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP).

Le séminaire tenu le 12 mai 2015 à Morat était placé sous le signe d'un état des lieux présenté par Benno Bühlmann, alors à la tête de l'OFPP depuis près d'une année. Le directeur de l'OFPP a déclaré qu'en Suisse, nous étions les spécialistes de la maîtrise de situations de catastrophe de petite et moyenne ampleur. Selon lui, notre pays n'était toutefois pas bien préparé à la gestion d'événements majeurs au niveau national – aussi et surtout en raison d'un manque d'exercices. Citant les exemples de tremblements de terre ayant fait plusieurs milliers de victimes et des centaines de milliers de sans-abri, il a conclu en disant: «Si nous ne pouvons naturellement nous y préparer que jusqu'à un certain point, nous sommes néanmoins justement tenus de le faire!»

Le problème des demandes d'ajournement

De par son expérience professionnelle, Ramona Bischof, spécialiste en ressources humaines, sait qu'il est normal

pour de nombreuses entreprises de délivrer des demandes d'ajournement du service. Dans son exposé, elle a fait comprendre aux participants que des engagements de milice des collaboratrices et collaborateurs constituent un véritable enrichissement – «tant pour les employés que pour les entreprises». Ces dernières profitent à la fois du savoir-faire dispensé dans la protection civile et du bol d'air qu'offrent les cours aux participants. Selon l'intervenante, un grand nombre de cadres étrangers ne connaissent pas notre système de milice. Sa recette: des personnes motivées à servir dans la protection civile motivées, qui font ainsi la meilleure publicité pour cette cause dans leur entreprise et auprès de leurs supérieurs.

Publication

Une réponse à la vulnérabilité

Comment soutenir au mieux les personnes fragilisées par une catastrophe naturelle, une épidémie, une inégalité des chances en matière de formation, une situation de chômage prolongé, de pauvreté, d'isolement social, une enfance difficile ou encore un coup du sort? La Croix-

Rouge suisse a publié un livre consacré à ce thème. Les auteurs de cet ouvrage intitulé «Wege aus der Verletzlichkeit» apportent un éclairage psychologique et sociologique sur cette question. Le recueil contient onze contributions en allemand et deux en français.

Magazine «environnement» 2/2015

Vivre avec les dangers naturels

Il y a dix ans, des pluies diluviennes s'abattaient sur les Alpes. Débordements de lacs et de cours d'eau, glissements de terrains: ces intempéries ont été de loin les plus coûteuses des cent dernières années. Serions-nous mieux

armés face à une telle catastrophe aujourd'hui? C'est sur cette question que se penche l'édition n° 2/2015 du magazine «environnement», édité par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Rapport de la Croix-Rouge internationale

Moins de catastrophes naturelles

Selon le dernier rapport sur les catastrophes dans le monde publié par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), l'ampleur des dommages causés par les catastrophes naturelles en 2014 a été nettement inférieure à celle des années précédentes. A l'échelle mondiale, ce sont quelque 8200 personnes qui ont trouvé la mort dans de

tels événements. Il faut remonter à 1986 pour retrouver un nombre encore plus bas. Dans ce contexte, il convient toutefois de rappeler l'épidémie d'Ebola qui a ravagé l'Afrique de l'Ouest l'année passée et qui, avec 8600 personnes à elle seule, a fait plus de victimes que toutes les catastrophes naturelles survenues dans le monde en 2014.

Archives

Revue numérisées

Avec la collaboration de la Fédération suisse de la protection civile (FSPC), de l'OFPP et de la Bibliothèque Am Guisanplatz, l'EPF de Zurich a procédé à la numérisation des quatre principales publications de la FSPC et de la présente revue de l'OFPP. Toutes les éditions des revues

«Protar», «Schutz und Wehr», «Protection civile», «Action» et «Protection de la population» parues entre 1934 et 2012 ont été numérisées dans le cadre du projet retro.seals.ch et peuvent ainsi être intégralement consultées en ligne.

IMPRESSUM

Protection de la population 23 / novembre 2015 (huitième année)

La revue *Protection de la population* est disponible gratuitement en Suisse, en allemand, français et italien.

Editeur: Office fédéral de la protection de la population OFPP

Coordination et rédaction: P. Aebischer

Equipe de rédaction: A. Bucher, Ch. Fuchs, D. Häfliger, M. Haller, K. Münger, N. Wenger

Traductions et révisions rédactionnelles: Services linguistiques OFPP

Contact: Office fédéral de la protection de la population OFPP, Information, Monbijoustr. 51A, CH-3003 Berne, téléphone: +41 58 462 51 85, e-mail: info@babs.admin.ch

Photos: p. 1 Keystone, p. 28 (en haut) @SPSLEJ

Mise en page: Centre des médias électroniques ZEM, Berne

Reproduction: les droits d'auteur sont réservés pour tous les textes et images publiés dans la revue *Protection de la population*. Toute reproduction est soumise à l'approbation de la rédaction.

Tirage: allemand: 8100 exemplaires, français: 3100 exemplaires, italien: 800 exemplaires

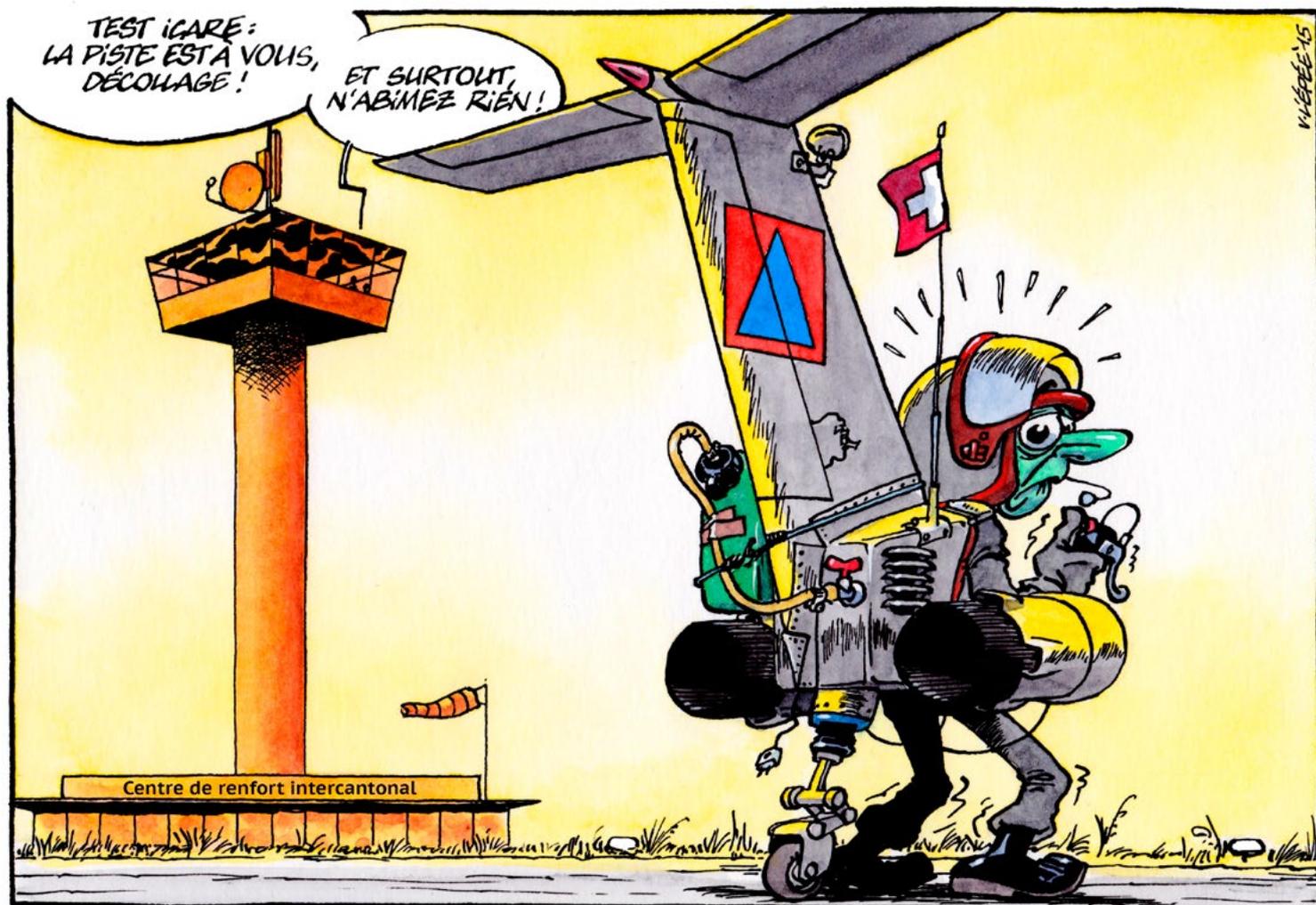
L'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) est l'éditeur de la revue «Protection de la population». Cette revue n'est cependant pas une publication officielle au sens strict, mais plutôt une plate-forme. En effet, les articles ne reflètent pas obligatoirement le point de vue de l'OFPP.



La protection de la population et la protection civile prêtes à aborder les défis de l'avenir

Le regard de V. L'Épée

Vincent L'Épée dessine pour les quotidiens romands «L'Express», «L'Impartial» et «Le Journal du Jura». Ses dessins paraissent également dans la revue bimestrielle «Edito+Klartext» et, occasionnellement, dans l'hebdomadaire «Courrier international». Il vit à Neuchâtel.



Prochaine édition
N° 24, mars 2016

Dossier

Assurances

Votre avis compte!

C'est avec plaisir que nous attendons vos réactions et suggestions pour les prochains numéros!

info@babs.admin.ch

Commandes

La revue de l'Office fédéral de la protection de la population OFPP paraît trois fois par an en allemand, français et italien.

La revue peut être commandée au numéro ou par abonnement à l'adresse suivante:
www.protpop.ch ou info@babs.admin.ch



«Mais on peut toujours faire mieux. En particulier s'il s'agit de protéger la population en cas de catastrophe ou de situation d'urgence.»

Benno Bühlmann, directeur de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP)

Page 3

«Des liens d'amitié se tissent tout naturellement entre les membres de REDOG et il n'est pas rare que des couples se forment.»

Denise Affolter, cheffe d'intervention du groupe régional REDOG Valais

Page 4

«Sociologiquement parlant, il est possible d'intégrer dans la planification et la réalisation d'exercices plusieurs «réalismes».»

Joe Deville, chargé de cours à l'Université de Lancaster (GB)

Page 20